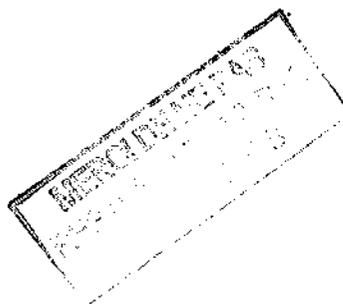


Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation
UNIVERSITE DE LYON II

ch 8892



THESE

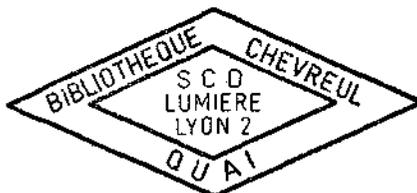
présentée et soutenue publiquement le 5 janvier 1999,
en vue d'obtenir le grade de Docteur de l'Université de LYON II
par

Monsieur Dominique BERGER

Pour une réévaluation
du concept de déficience intellectuelle

Essai de typologie pédagogique et psychologique

Tome 1



630863

Directeur de recherche : Monsieur le Professeur Charles GARDOU

Membres du jury :
Monsieur le Professeur Michel DEVELAY
Monsieur le Professeur François LANG
Monsieur le Professeur Charles RONCIN
Madame Nadja ACIOLY-REGNIER, Maître de conférences

Table des matières

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	6
PREMIÈRE PARTIE : CADRES ET ÉTUDES PRÉLIMINAIRES	18
Chapitre 1 D'abord un cadre méthodologique.....	19
<i>Le recueil des données</i>	19
<i>La population d'étude</i>	21
<i>La méthodologie d'analyse de contenu</i>	23
Chapitre 2 ... Puis un cadre institutionnel.....	29
<i>Le département de la Haute-Loire</i>	29
<i>Les services de l'Education nationale</i>	37
<i>L'organisation du dispositif départemental d'adaptation et d'intégration scolaire</i>	39
Chapitre 3 Une approche historique du concept de déficience intellectuelle.....	60
<i>La prise en compte institutionnelle du problème</i>	61
<i>L'affirmation du modèle psychologique de la déficience</i>	69
<i>La pédagogie à mettre en œuvre</i>	81
Chapitre 4 ... Pour penser l'intégration scolaire.....	93
<i>L'intention fondatrice</i>	93
<i>Les classes d'intégration scolaire</i>	96
<i>Ce qui a changé</i>	108
DEUXIÈME PARTIE : ESSAI DE TYPOLOGIE PÉDAGOGIQUE	112
Chapitre 1 L'activité de la Commission de circonscription du second degré.....	113
<i>L'origine scolaire des dossiers</i>	115
<i>L'incidence du sexe</i>	123
<i>L'enseignement public ou privé</i>	124
<i>L'origine des parents</i>	127
<i>Les notifications et les propositions d'orientation</i>	129
Chapitre 2 La population d'étude.....	134
<i>L'origine géographique des enfants</i>	134
<i>L'origine scolaire</i>	135
<i>La nationalité du chef de famille</i>	137
<i>Le nombre de signalements au cours de la scolarité</i>	139
<i>L'âge à l'entrée en SES-SEGPA</i>	142
<i>Le quotient intellectuel</i>	144
<i>Le niveau scolaire</i>	149
Chapitre 3 L'appréciation des disciplines scolaires.....	153
<i>La lecture</i>	154
<i>L'expression orale</i>	177
<i>L'expression écrite</i>	187
<i>La numération et les opérations</i>	198
Chapitre 4 Les savoir-faire et savoir-être.....	208
<i>Les troubles particuliers</i>	208
<i>Attitude à l'égard des activités</i>	209
<i>L'enfant dans son travail</i>	216
<i>L'attention</i>	218
<i>L'effort</i>	219
<i>Le travail personnel</i>	220
<i>L'autonomie</i>	221
<i>Les sources de stimulation et les ressorts pédagogiques</i>	224

<i>L'enfant à l'école</i>	226
La présentation et l'attitude générale	228
Les rapports avec le maître	230
Le rapport avec les camarades	231
La conduite en classe	232
Les comportements en récréation et en interclasse	233
Autres indications	234
<i>La famille</i>	235
<i>L'opinion des maîtres</i>	239
TROISIÈME PARTIE : ESSAI DE TYPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE	247
Chapitre 1 L'analyse de contenu des dossiers psychologiques	248
<i>L'examen psychologique</i>	248
<i>L'étude des contenus</i>	254
Chapitre 2 Sylvie, étude longitudinale	266
<i>Le milieu familial</i>	266
<i>Le placement</i>	270
<i>La suite au Groupe d'aide psychopédagogique</i>	282
Chapitre 3 Le cadre conceptuel	287
<i>Les théories sur la déficience mentale</i>	289
Les conceptions classiques	289
Les théories psychogénétiques	290
Les conceptions plus récentes	292
<i>Le déficit et la dépression</i>	294
L'économie dépressive	294
Rapport entre l'économie déficitaire et l'économie dépressive	295
Chapitre 4 Pour une réévaluation du concept de déficience intellectuelle légère	300
<i>Eric</i>	300
<i>Gilles</i>	305
<i>Etude psychologique</i>	308
Les mécanismes de défense	308
Les investissements	314
<i>Essai de synthèse</i>	319
CONCLUSION GÉNÉRALE	329
ANNEXES	341
Table des annexes	342
Documents relatifs à la première partie : Cadres et études préliminaires	343
Documents relatifs à la deuxième partie : essai de typologie pédagogique	367
Documents relatifs à la troisième partie : essai de typologie psychologique	399
INDEX DES AUTEURS CITÉS	421
TABLE DES ILLUSTRATIONS	424
BIBLIOGRAPHIE	428
TABLE DES MATIÈRES	446

Annexes

Table des annexes

Documents relatifs à la première partie : Cadres et études préliminaires.....	343
Tableau récapitulatif de l'évolution des effectifs scolarisés en Haute-Loire	343
Effectifs des élèves de nationalité étrangère.....	344
Documents statistiques de l'INSEE Auvergne et de la DRISS.....	348
Assemblée Nationale : compte-rendu de la séance du 13 juin 1909.....	350
Travaux de Monsieur Henri MASCLAUX sur la classe de perfectionnement d'Espaly-Saint-Marcel (43) : description de la classe.....	353
Dossier d'un élève en 1960	357
Dessin d'élèves « débilés mentaux » datés de 1960.....	359
Rédactions d'élèves de la classe de perfectionnement en 1960	360
Les conclusions du travail de Monsieur MASCLAUX	363
Documents relatifs à la seconde partie : Essai de typologie pédagogique.....	367
Exemple de bilan d'activité annuel de la CCSD	367
Exemplaire d'un procès-verbal de commission	369
Tableau récapitulatif des analyses de procès-verbaux de CCSD pour l'année 1987.....	371
Base de données concernant le fonctionnement de la CCSD en 1995.....	372
Exemplaire d'une feuille de renseignements scolaire	375
Grille d'analyse des dossiers scolaires	379
Base de données : table de récolement des données scolaires du corpus étudié.....	380
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : la lecture	387
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'expression écrite.....	390
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'expression orale	392
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : les mathématiques	393
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'enfant dans son travail.....	394
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : attitudes à l'égard des activités	397
Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'avis des maîtres.....	398
Documents relatifs à la troisième partie : essai de typologie psychologique.....	399
Exemplaire de compte-rendu d'examen psychologique.....	399
Base de données : table de récolement des tests psychologiques utilisés	401
Exemple d'analyse des données psychologiques	402
La WISC-R.....	404
Le test de développement de Maxime PRUDHOMMEAU	405
Exemple de test projectif : le D-10 de Jean LE MEN	406
Exemple de test projectif : le D 19.....	407
Exemple de test projectif : le dessin de famille (Gilles et Eric)	408
Exemple de test projectif : les figures de RORSCHACH (Protocole d'Eric)	409
Exemple de test projectif : le Thématic Aperception Test (planches 1 et 2).....	410
Exemple de test projectif : le Patte-Noire.....	411
Exemple de test projectif : le dessin du bonhomme (protocole d'évaluation)	412
Exemple de test projectif : le dessin du bonhomme (Eric et Gilles).....	413
Exemple de test de lecture : « l'alouette » de Pierre LEFAVRAIS.....	414
Exemple de test de lecture : « la pipe et le rat » de Pierre LEFAVRAIS	415
Exemple de test de lecture : « Jeannot et Georges »	416
Exemple de test scolaire : EQS-64 de G. BOURDIER	418
Exemple de test scolaire : Le Test d'Acquisitions Scolaire.....	419
Schéma de la structuration psychique (selon Jean BERGERET).....	420

Documents relatifs à la première partie : Cadres et études préliminaires

Tableau récapitulatif de l'évolution des effectifs scolarisés en Haute-Loire

Tableau Récapitulatif des effectifs scolarisés en maternelle et en élémentaire

Source Inspection Académique de Haute-loire Juillet 1995

A - Enseignement primaire (Elémentaire plus Maternelle)

	Public					Privé				
	Elémentaire	Maternelle	Spécialisé annexé aux écoles ordinaires		Total Public	Elémentaire	Maternelle	Spécialisé annexé aux écoles ordinaires		Total Privé
			Etab.	Spé				Etab.	Spé	
1979	9753	5494	283	381	17890	6137	3518	26	247	9928
1980	9746	5450	315	381	17872	6129	3379	15	226	9749
1981	9389	5551	248	388	17557	5996	3327	17	188	9528
1982	9080	5763	346	377	17548	5672	3352	9	151	9184
1983	8846	6023	340	398	17590	5686	3373	6	164	9229
1984	8672	6187	300	372	17515	5484	3399	9	150	9042
1985	8425	6289	288	387	17374	5334	3388	9	149	8880
1986	8462	6286	281	399	17414	5267	3220	10	153	8650
1987	8640	6055	295	357	17334	5247	3142	20	143	8552
1988	8678	5848	275	362	17151	5180	3070	24	144	8418
1989	8524	5814	257	383	16967	5150	3078	21	114	8363
1990	8439	5832	234	371	16866	4928	3123	25	110	8186
1991	8304	5847	228	386	16756	4799	3139	34	111	8083
1992	8238	5821	135	369	16555	4761	3023	35	99	7918
1993	8050	5859	126	376	16404	4649	3000	28	102	7779
1994	7966	5905	120	380	16365	4666	2947	12	97	7722

B - Tableau Récapitulatif des effectifs scolarisés en collège

Source Inspection Académique de Haute-loire Juillet 1995

	Public			Privé			
	Collège	SES	EREA	total	Collège	SES	Total
1979	6608	138	143	6889	6137		6137
1980	6506	126	144	6776	6129		6129
1981	6579	134	145	6858	5996		5996
1982	6480	130	146	6756	5672		5672
1983	6441	117	146	6704	5686		5686
1984	6373	125	143	6641	5484		5484
1985	6256	133	144	6533	5334		5334
1986	6037	135	139	6311	5267		5267
1987	5909	125	139	6173	5247		5247
1988	5818	130	132	5880	5180		5180
1989	5519	125	140	5784	5180		5180
1990	5520	132	135	5787	4928		4928
1991	5528	125	133	5786	4799		4799
1992	5662	123	130	5935	4761	16	4777
1993	5899	125	140	6164	4649	30	4679
1994	5864	154	143	6161	4666	48	4714

Effectifs des élèves de nationalité étrangère
source Inspection académique de Haute-Loire

1994 - 1995

II - EFFECTIFS DES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE *

- * C'est la nationalité de l'élève et non pas celle de ses parents qui doit être prise en compte dans ce tableau :
- est français par filiation tout enfant dont l'un des parents est français (les couples dits « mixtes » sont français)
- est français par la naissance en France tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né.

CLASSE	NATIONALITÉ	CODE	Autres pays d'Afrique		Espagnols	Portugais	Italiens	Grecs	Autres pays de la CEE ¹⁰	Autres pays d'Europe	Turcs	Sud Est asiatique	Autres	TOTAL			
			Algériens	Marocains											Tunisiens	Francophones	Non francophones
			1	2											3	4	5
Premier cycle	6 ^e	0001 04	4	7			4	1		1	13	6		36			
	5 ^e	0002 04	5	5	2	2	1		6		13	1	1	36			
	4 ^e aménagée ¹¹	0008 04		1										1			
	4 ^e générale ¹²	0003 04	4	13		2	1	1	3		1	12	4	1	42		
	4 ^e technologique	0005 04	1	1								1	1	4			
	3 ^e d'insertion	0007 04															
	3 ^e générale	0004 04	2	4		5	1		5		3	2	17	4	2	45	
	3 ^e technologique	0006 04		1					2			1			4		
	TOTAL 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e	0009 04	16	30	2	9	3	1	20	1	4	3	56	16	5	168	
	CPPN	0021 04															
	CPA	0022 04															
CIPAL	0023 04																
Second cycle général et technologique	Seconde	0010 04	1	6		10		5		4		2	1	3	34		
	Première	0012 04	1	5		28		1	1				1	1	33		
	Terminale	0015 04	1	4		24	2	1	3			2	1	2	40		
	TOTAL 2 ^e , 1 ^{re} et Term.	0019 04	3	15		58	2	2	9		5		4	3	6	107	
Préparations diverses	Prép. div. pré-bac	0025 04															
	Prép. div. post-bac	0029 04															
Second cycle professionnel	CAP post 5 ^e en 3 ans	0031 04															
	CAP post 3 ^e en 2 ans	0032 04															
	CAP post 3 ^e en 3 ans	0030 04															
	CAP en 1 an	0036 04															
	BEP	0033 04	1	12	1	1		1	7			3	2		28		
	Ment. aux BEP, CAP	0037 04		1											1		
	comp. aux ET, Sec Pro, Sec Techno	0038 04															
	BAC- 1 ^{re} professionnelle	0034 04							1						1		
	PRO Terminale professionnelle	0035 04		2					2				1	1	6		
TOTAL second cycle professionnel	0039 04	1	15	1	1		1	10				4	3	36			
SES - classes ateliers	0040 04	1	2											3			
Formations complémentaires	FC post CAP, BEP	0045 04															
	FC post BT, Bac Pro, Bac Techno	0046 04															
Formations relevant de la loi quinquennale sur l'emploi	CAP en 1 an	0051 04															
	BEP en 1 an	0052 04															
	Bac Pro en 1 an	0053 04															
	BTS en 1 an	0054 04															
TOTAL des élèves enseignés dans l'établissement	9999 04	21	64	3	68	5	4	39	1	9	3	64	22	11	314		

1994-1995

II - EFFECTIFS DES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

C'est la nationalité de l'élève et non pas celle de ses parents qui doit être prise en compte dans ce tableau :
 - est français par filiation tout enfant dont l'un des parents est français (les couples dits « mixtes » sont français)
 - est français par la naissance en France tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né.

CLASSE	NATIONALITÉ	CODE	Algériens	Marocains	Tunisiens	Autres pays d'Afrique		Espagnols	Portugais	Italiens	Grecs	Autres pays de la CEE ²⁸	Autres pays d'Europe	Turcs	Sur-Est asiatique	Autres	TOTAL
			1	2	3	Francophones	Non francophones	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Premier cycle	6°	0001 04	2	29	2				10	1				8	7	4	63
	5°	0002 04	2	35	1	2			17				9	4	6	2	78
	4° aménagées ⁽¹⁾	0008 04	1	4					4			1	1				11
	4° générale ⁽²⁾	0003 04	3	16					2				3	5	5	6	40
	4° technologique	0005 04		8	1				1					4			14
	3° d'insertion	0007 04	1						3					5		1	10
	3° générale	0004 04	2	20	2				7				4	7	1	3	46
	3° technologique	0006 04	1	7					1					5		1	15
	TOTAL 6°, 5°, 4°, 3°	0009 04	12	119	6	2			45	1		1	16	39	19	17	277
	CPAN CIPPA	0021 04												6			
CPA	0022 04																
CIPAL	0023 04																
Second cycle général et technologique	Seconde	0010 04	1	10	1	1			9				1	2		2	27
	Première	0012 04		14	2			1	4				1	2	1	2	27
	Terminale	0015 04	1	11					7				1	1		3	24
	TOTAL 2°, 1 ^{re} et Term.	0019 04	2	35	3	1		1	20				3	5	1	7	78
Préparations diverses	Prép. div. pré-bac	0025 04															
	Prép. div. post-bac STS	0026 04	1	4					1								6
Second cycle professionnel	CAP post 5° en 3 ans	0031 04		1												1	2
	CAP post 3° en 2 ans	0032 04															
	CAP post 3° en 3 ans	0030 04															
	CAP en 1 an	0036 04							1								
	BEP	0033 04	2	31	1			1	5			1	6		1	1	48
	Ment. aux BEP, CAP	0037 04		1													1
	comp. aux BT, Bac Pro, Bac Techno	0038 04															
	BAC- 1° professionnelle	0034 04	1	4					2				2	1			10
	PRO Terminale professionnelle	0035 04		6					2								2
TOTAL second cycle professionnel	0039 04	3	43	1			1	10			1	2	7		2	70	
SES + classes ateliers	0040 04	3	16	1				9					10				39
Formations complémentaires	FC post CAP, BEP	0045 04							1								1
	FC post BT, Bac Pro, Bac Techno	0046 04															
Formations relevant de la loi quinquennale sur l'emploi	CAP en 1 an	0051 04															
	BEP en 1 an	0052 04															
	Bac Pro en 1 an	0053 04															
	BTS en 1 an	0054 04															
TOTAL des élèves enseignés dans l'établissement	9999 04	21	217	11	3		2	86	1		2	24	65	20	26	475	

EFFECTIFS DES ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE

Etablissement du Second Degré

NATIONALITE		ALGERIENS	MAROCAINS	TUNISIENS	AUTRES PAYS D'AFRIQUE		ESPAGNOLS	PORTUGAIS	POLONAIS	ITALIENS	BELGES	ALGERIENS	ANGLAIS	YOUGO-SLAVES	LIBANAIS	TURCS	S.E. ASIATIQUE	CUBAINS	CAMEROUNAIS	SUISSE	SUEDOIS	AMERICAINS	ROUMAINS	CHILIENS	KURDES	VIETNAMIENS	TOTAL		
					Familia phone	Non familia phone																							
NIVEAU																													
PREMIER CYCLE	Séquence d'initiation sauf classes d'adaptation du 1er cycle (Voyages 4e et 5e Technologie)	21	149	10	3		5	67		1	1	2			3	43	8	1	1			3		2		1	321		
	Classe d'accueil pour élèves étrangers																										0		
	C.P.P.S. - C.P.A.	2	4					5								21	2										15	49	
	TOTAL 1er Cycle	23	153	10	3		5	72		1	1	2			3	64	10	1	1			3		2		15	1	370	
DEUXIEME CYCLE	Baccalauréats A.B.C.D.E. (second A Terminale)	4	19		1			6				1	1	1		2						2					37		
	Baccalauréats de Technicien (Second B Terminale) G - H	1	5	1				4							1	2											14		
	TOTAL DEUXIEME Cycle 1er	5	24	1	1			10				1	1	1	1	4						2					51		
Second cycle ouvert		3	41				1	38		1						5											89		
E.R.E.A.		1	1					7								2											11		
S.E.S.			15					5		1						1											22		
TOTAL DEPARTEMENTAL		32	234	11	4	0	6	132	0	3	1	3	1	1	4	76	10	1	1			5		2	15	1	543		

MARTINIQUE	GUADELOUPE	GUYANE	REUNION	TOTAL D.O.M.	T.O.M. incl. Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire, République Centrafricaine
0	0	0	0	0	0

TOTAL D.O.M. + T.O.M.
0

EFFECTIFS DES ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE

Établissement du Grand Béard

NATIONALITE		ALGERIENS	MAGREBINS	TUNISIENS	AUTRES PAYS D'AFRIQUE		ESPAGNOLS	PORTUGAIS	POLONAIS	ITALIENS	NORVEGIENS	ALLEMANDS	ANGLAIS	HOLLANDAIS	IRANIENS	TURCS	S.E. ASIATIQUE	AUSTRALIENS	SENEGALAIS	SVOISE	SUEDOIS	AMERICAINS	ROMAINS	CHILIENS	IRLANDE	HONGROIS	TOTAL
					France phone	Non France phone																					
NIVEAU																											
		PREMIER CYCLE	Sixième à troisième sans classes d'adaptation du 1er cycle Y compris 6e et 7e technologique	19	46	1	14		1	53	1							53	5				1	1	1		
Classes d'accueil pour élèves étrangers																											
CPPEL - CPA																											
TOTAL 1er Cycle	19		46	1	14		1	53	1							53	5					1	1	1			
SECOND CYCLE	Baccalauréats A.B.C.D.E. (second à Terminale)	1	3	2	52			6		2	3	2	2	6	1	2		1	1	3	2	8	1		1	1	100
	Baccalauréats de Technicien (Second à Terminale) G - H		1		12			1																			14
	TOTAL SECOND Cycle tech	1	4	2	64			7		2	3	2	2	6	1	2		1	1	3	2	8	1		1	1	114
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECOND CYCLE PROFESSIONNEL			8		5		1	5								2								1			22
DEPARTEMENTAL		20	58	3	83	0	2	65	1	2	3	2	2	6	1	57	5	1	1	3	3	9	2	1	1	1	332

Page 347

MARTINIQUE	GUADELOUPE	GUYANE	REUNION	TOTAL D.O.M.	T.O.M. incl. Lékoué Pays, W.M., J.M., J.P.
1	2	1	3	7	1

TOTAL D.O.M. + T.O.M.
8

Documents statistiques de l'INSEE Auvergne et de la DRISS

CDES

La Commission Départementale de l'Éducation Spéciale (CDES), est la plaque tournante du dispositif. Création originale de la loi d'orientation de 1975, elle est l'instrument essentiel de protection des jeunes handicapés car elle est une instance :

- de concertation et d'unification des décisions ;
- de décision technique : la CDES se prononce en matière d'orientation vers une structure spécialisée (rôle seulement consultatif si elle oriente dans un autre sens : maintien dans la famille sans prise en charge médico-éducative, vers la vie active, vers un établissement de soins courants...);
- de décision financière : attribution de l'allocation d'éducation spéciale à la charge des CAF ; les placements proposés s'imposent à la fois aux établissements désignés et à l'égard des organismes de prise en charge (sous réserve de recours devant les juridictions du contentieux technique de la Sécurité Sociale) ;
- d'avis pour l'attribution de certains avantages (carte verte station debout pénible, bourse d'adaptation, macaron GIC identifiant un grand invalide civil, etc...).

Organisation.

La CDES placée sous l'autorité conjointe de l'inspecteur d'académie et du DDASS est quadripartite (DDASS, Inspection d'académie, Sécurité Sociale, personnes qualifiées, la présence d'au moins un médecin étant requise).

• Elle est assistée d'une "équipe technique" qui étudie le cas de chaque enfant sous ses divers aspects : médical, psychologique, pédagogique et social. Cette équipe comprend, notamment, un médecin orienté vers la pédiatrie, un médecin d'intersecteur de psychiatrie infantile, un enseignant spécialisé, un éducateur spécialisé, un psychologue, une assistante sociale. Les médecins-conseils de la Sécurité Sociale sont associés au travail de l'équipe technique.

• La commission départementale peut déléguer certaines de ses compétences à des commissions de circonscription ayant les mêmes caractéristiques et appelées à statuer sur le cas des enfants handicapés domiciliés ou scolarisés dans leur ressort (sauf pour les décisions de prise en charge financière). Elles sont de deux sortes :

- Commission de circonscription de l'enseignement préscolaire et élémentaire (CCPE) articulées, autant que possible, aux secteurs de santé scolaire, de PMI et de psychiatrie infanto-juvénile ;
- Commission de circonscription de l'enseignement du second degré (CCSD) dont le ressort territorial recouvrira normalement plusieurs CCPE.

COTOREP

De nombreuses administrations et institutions sont associées à l'application de la loi d'orientation du 30 juin 1975. Au couple principal Affaires sociales - Éducation nationale pour les jeunes handicapés se substitue ici le couple Travail - Affaires sociales.

Au niveau départemental, le dispositif opérationnel repose sur la "Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel" (COTOREP) créée par la loi de 1975 et organisée dans le cadre du code du travail (art. L.322-11 et ses textes d'application).

Organisation.

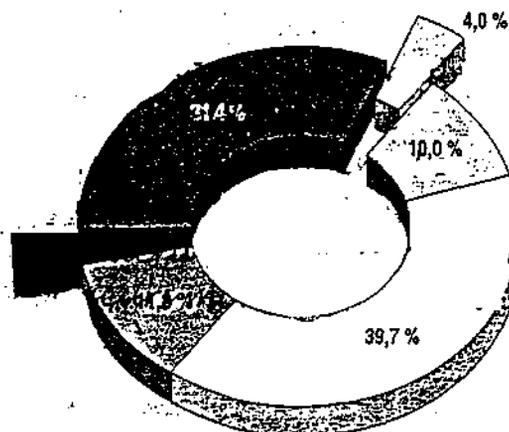
De même que la CDES des mineurs handicapés, la COTOREP obéit dans sa composition, au souci d'associer les représentants des administrations de tutelle (Travail - Affaires sociales), des organismes payeurs, des associations de travailleurs handicapés, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés avec le concours de personnes qualifiées et notamment de médecins.

Elle dispose :

- d'un "secrétariat" permanent organisé par le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi (DDTE) avec le concours de la DDASS ;
- d'une "équipe technique" de caractère pluridisciplinaire permettant d'examiner le cas de chaque personne handicapée sous ses divers aspects : médical, social, psychologique, psychotechnique et professionnel ;
- éventuellement de l'avis des "centres de préorientation" et des "équipes de préparation et de suite" précitées.

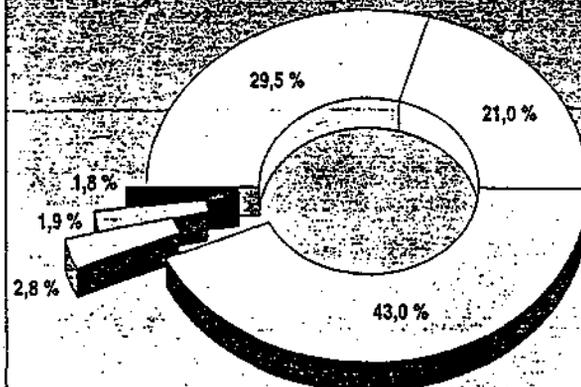
		Évolution
Décisions prises	3 990	+ 12,2 %
Demandes enregistrées	3 510	- 1,2 %
Réunions techniques	70	+ 9,0 %
Journées commissions	30	+ 28,0 %

Répartition des dossiers traités



Orientation vers enseignement spécialisé	28
Carte invalidité	71
Allocation Éducation Spécialisée	282
Rééducation orthophonique	84
Rejets	22
Dossiers traités	710

Répartition des Décisions



Allocation adultes handicapés	1 176
Allocation compensatrice Tierce Personne	839
Carte Invalidité	1 715
Allocation logement	112
Placements	76
Total	5 915

L'ÉTAT (Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville) met en œuvre, dans le cadre de la politique en faveur des personnes handicapées, tout un ensemble d'actions visant à permettre leur insertion sociale.

- Versement d'allocations ;
- Créations d'établissements de travail protégé ;
- Formations adaptées...

Adultes handicapés (Lits et places installés au 1^{er} janvier 1994)

	Haute-Loire	Auvergne	France métropolitaine
Places de travail (1)	317	2 198	86 991
Taux d'équipement (3)	3,0 ‰	3,2 ‰	2,9 ‰
Lits d'hébergement (2)	254	1 689	72 678
Taux d'équipement (3)	2,4 ‰	2,5 ‰	2,4 ‰

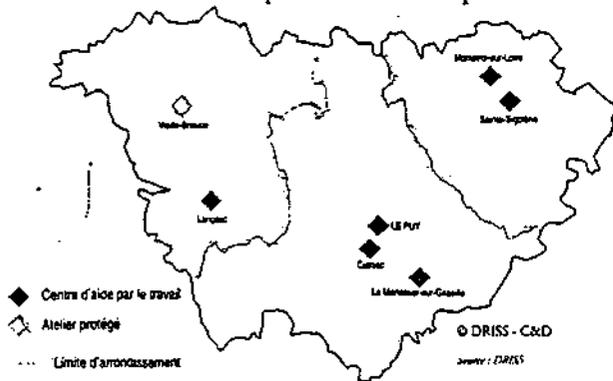
(1) Il s'agit de places de CAT et d'ateliers protégés

(2) Il s'agit des lits des foyers d'hébergement, des foyers occupationnels et des foyers à double certification

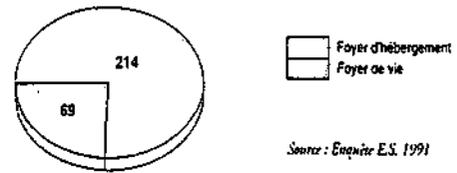
(3) Pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans

Source : DRIS - FISES - 1994

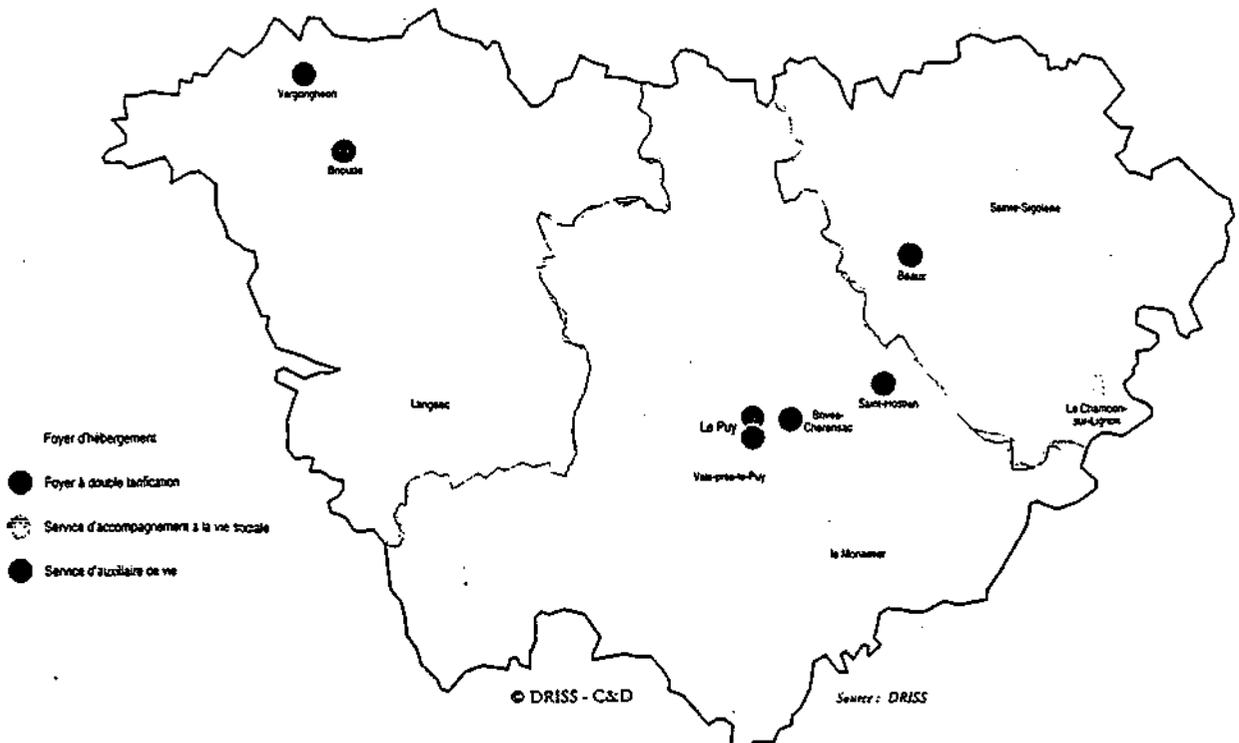
Établissements de travail protégé pour adultes handicapés



Les adultes handicapés dans les structures d'hébergement



Établissements et services pour adultes handicapés



ANNEXE N° 1051

(Session ord. — Séance du 13 juin 1907.)

PROJET DE LOI ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants anormaux, présenté au nom de M. Armand Fallières, Président de la République française, par M. Clemenceau, président du conseil, ministre de l'intérieur, par M. Aristide Briand, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et par M. Caillaux, ministre des finances. — Renvoyée à la commission de l'enseignement et des beaux-arts.)

Messieurs, la loi du 28 mars 1882 déclare que l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus, et elle stipule qu'un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aux aveugles.

Une commission nommée à cette époque examinera les documents statistiques concernant les jeunes sourds-muets et aveugles qui lui furent soumis par le ministre de l'intérieur et elle estima que le nombre de ces enfants restant privés de toute instruction était insignifiant. Par suite, il parut alors au Gouvernement qu'en fait les prescriptions légales étaient réalisées et qu'il suffirait d'accroître au besoin le nombre des bourses accordées dans les établissements spéciaux où les jeunes sourds-muets et aveugles peuvent recevoir l'enseignement.

La question ayant été reprise en 1901, une commission fut constituée sous la présidence de M. Léon Bourgeois, sénateur, à l'effet d'étu-

dier les moyens à employer pour assurer l'instruction primaire non seulement aux aveugles et aux sourds-muets, mais, d'une manière générale, à tous les enfants anormaux et arriérés.

D'une statistique dressée au début de 1905, il semble résulter que le nombre des enfants aveugles et sourds-muets qui ne fréquentent ni les écoles publiques ni les écoles privées et qui n'ont pas été recueillis dans les établissements hospitaliers, s'élèverait à 1,200 environ. Si ce chiffre est exact, il est nécessaire de faire un sérieux effort, mais le Parlement l'a rendu possible par l'insertion d'un article (1) dans la loi de finances du 17 avril 1906 (2), aussi l'entente entre les administrations de l'intérieur et de l'instruction publique va-t-elle s'établir sur les bases que paraît avoir approuvées le Parlement : les questions concernant les sourds-muets et les aveugles continueront à relever, au point de vue administratif, du ministère de l'intérieur, mais les instituteurs, chargés de l'enseignement dans les nouveaux emplois, seront détachés des cadres de l'instruction publique et rétribués sur les crédits de cette administration.

Toutefois, à côté des sourds-muets et des aveugles, il existe une autre catégorie d'enfants anormaux ; ce sont les enfants qui ne sont, il est vrai, privés d'aucun sens (vue, ouïe), mais qui ne s'en trouvent pas moins, au point de vue intellectuel ou moral, hors des conditions normales qui permettent de recevoir l'enseignement en commun. Les prescriptions de la loi de 1882 ne leur sont pas appliquées, ils ne suivent les classes ni des écoles publiques ni des écoles privées ou, s'ils sont inscrits et parfois présents dans les écoles primaires publiques, ils ne tirent pour ainsi dire aucun bénéfice de leur scolarité ; ils restent presque tous pendant leur existence une charge pour la collectivité.

C'est d'eux spécialement que s'est préoccupée pendant l'année 1905 la commission dont il a

été parlé plus haut ; leur nombre est considérable, il paraît atteindre 20,000 et il est à remarquer qu'on n'a pas compris dans ce nombre les enfants que la commission a rangés sous le titre d'anormaux médicaux (idiots, crétins, imbeciles, épileptiques, hystériques, choriques, paralytiques, hémiplegiques, etc.), qui ne peuvent être soignés et éduqués collectivement que sous la responsabilité du médecin et dont le plus grand nombre est et restera hors d'état d'acquiescer une véritable instruction.

Si ces anormaux médicaux doivent rester dans le domaine de l'assistance publique, comme ils le sont aujourd'hui, pour une part du moins, il n'en est certainement pas de même des enfants arriérés et des instables. Les arriérés sont, il est vrai, en état de débilité mentale, ils ne possèdent qu'une intelligence ou qu'une responsabilité atténuée qui ne leur permettent pas d'acquiescer à l'école commune et par les méthodes ordinaires de l'enseignement, la moyenne d'instruction primaire que reçoivent les autres élèves, mais, avec une éducation spéciale, un enseignement approprié à leurs facultés, on pourrait le plus souvent les mettre en état de ne pas être, durant leur vie d'adulte, une charge pour la société.

Il en est de même des instables, c'est-à-dire des enfants affectés d'une incohérence de caractère, d'un manque d'équilibre mental qui leur rendent insupportable la discipline générale et qui nécessitent leur éloignement de l'école publique.

C'est pour cette population de 20,000 enfants qu'il y a lieu d'organiser des établissements spéciaux si les prescriptions de la loi du 28 mars 1882, instituant l'obligation de l'instruction, ne doivent pas rester lettre morte à leur égard.

Malheureusement, la législation actuelle de l'enseignement primaire ne permet pas à l'Etat de fonder, soit seul, soit avec le concours des communes et des départements, des écoles spéciales aux enfants arriérés et instables.

Ces écoles, en effet, devront avoir un internat avec des bâtiments assez considérables, des maîtres et maîtresses possédant une instruction spéciale que constatera un diplôme particulier, enfin une population scolaire âgée de six à seize ou dix-sept ans.

Or, en ce qui concerne les frais de première installation, la loi de 1885 ne permettrait pas à l'Etat la participation aux dépenses pour les établissements fondés par les départements, la loi n'ayant visé que les écoles primaires supérieures, c'est-à-dire des établissements fondés par les communes. Cependant, il est à présumer que c'est auprès des conseils généraux que l'on aurait le plus de chances de trouver des

(1) Article 82.

(2) Seront imputées sur ce crédit (chap. 97 du budget du ministère de l'instruction publique. Créations d'écoles et d'emplois dans les écoles élémentaires publiques, 1,125,000 fr.) les créations d'écoles et de classes publiques destinées à donner aux enfants sourds-muets et aveugles l'instruction obligatoire prévue par la loi du 28 mars 1881. Les traitements et suppléments de traitements dus aux instituteurs et institutrices attachés à ces établissements sont à la charge de l'Etat dans les conditions déterminées par les lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893.

concours efficaces, si l'Etat leur faisait connaître qu'il est disposé à les aider dans les dépenses d'installation; les assemblées départementales, assurées du concours de l'Etat, ne refuseraient sans doute pas d'organiser des établissements ou serait reçue une population appartenant à tous les arrondissements, à toutes les communes du département.

Il est à remarquer, d'autre part, que si, comme il y a lieu de l'espérer, des agglomérations importantes, des communes peuplées, des villes populeuses sont disposées, elles aussi, à créer les établissements spéciaux, elles demanderont la participation de l'Etat; mais cette participation serait nulle, si le Parlement n'autorisait pas une dérogation aux prescriptions de la loi de 1895 et des tableaux annexes.

Cette loi, en effet, n'a eu en vue que des écoles dans lesquelles le service du pensionnat n'existe pas ou n'a que peu d'importance; c'est dans ces conditions qu'elle a fixé les maxima de dépense pouvant entrer en ligne de compte pour la participation de l'Etat; enfin elle n'a prévu ni l'installation d'ateliers, ni l'acquisition de jardins et de champs, d'outils, etc., elle a même interdit toute participation du Trésor dans le cas où la valeur du centime communal dépasse 6,000 fr. Or, il y a quarante villes en France dont le centime a une valeur supérieure à 6,000 fr., et il est évident que c'est à peu près exclusivement auprès de ces quarante villes que des démarches auraient des chances de succès si l'Etat pouvait promettre de participer aux frais de première installation.

D'autre part, il est évident que le personnel de la direction, de l'enseignement et de la surveillance des écoles destinées aux arriérés devra être choisi avec un soin particulier, qu'un apprentissage spécial est nécessaire, qu'un stage dans un établissement où se trouvent déjà réunis des anormaux devra être imposé, qu'à une population scolaire toute particulière devra correspondre un corps d'instituteurs et d'institutrices préparés aux méthodes et aux procédés qui conviennent à cette catégorie d'enfants.

Certes, le nombre et le dévouement des fonctionnaires de l'enseignement primaire permettent d'affirmer que les maîtres et maîtresses ne feront pas défaut pour les nouvelles écoles, encore faut-il, sinon les encourager à se consacrer à l'œuvre dont il s'agit, du moins leur tenir compte de la préparation spéciale qui sera exigée et du temps de service considérable qui leur sera demandé chaque semaine, les arriérés devant être placés le plus longtemps possible sous la direction quotidienne du maître. Comme les émoluments des fonctionnaires de l'enseignement primaire ont été fixés par la loi, toute augmentation doit être autorisée par une loi.

Nous ferons remarquer enfin que les lois en vigueur ne visent évidemment que les enfants normaux et que la législation doit prendre une décision nouvelle concernant la scolarité des arriérés; si, comme pour les élèves de nos écoles publiques, la scolarité des arriérés devait prendre fin à treize ans, elle serait notablement insuffisante pour la plupart d'entre eux; d'un autre côté, la loi seule peut indiquer par quel procédé, sous réserve de quelles garanties les arriérés qui ne peuvent suivre les classes des écoles ordinaires seront envoyés, admis aux classes spéciales.

Il est donc indispensable de légiférer en la matière et le présent projet a pour objet de déterminer la nature des établissements à fonder, les conditions dans lesquelles les constructions seront élevées ou appropriées, le mode de recrutement et de fonctionnement des écoles nouvelles.

Conformément à l'avis exprimé par la commission d'études constituée ainsi qu'il a été dit plus haut, il nous a paru qu'il y aurait lieu d'organiser sous le nom d'écoles de perfectionnement deux types d'établissements, savoir :

1° Des classes spéciales qui seraient annexées aux écoles ordinaires publiques;

2° Des écoles spéciales avec plusieurs classes, un internat et un demi-pensionnat.

Le principal avantage des classes spéciales annexées aux écoles ordinaires est de n'exiger qu'un minimum de frais d'organisation et, par suite, de permettre leur multiplication dans les centres de population où elles seront jugées utiles, de manière à ne pas éloigner les enfants du domicile des parents.

L'Etat payerait les traitements des nouveaux maîtres dans les conditions ordinaires par prélèvement sur les crédits votés annuellement

par le Parlement pour créations d'écoles et d'emplois. Quant aux indemnités de résidence et au logement ou à l'indemnité représentative, ils seraient, comme d'ordinaire, à la charge des communes.

Pour les dépenses de première installation (bâtements, mobilier, etc.), elles seraient très peu importantes lorsque le groupe scolaire laissera une classe disponible.

On ne se dissimule d'ailleurs pas les inconvénients que présenteront, dans certains cas, ces créations.

En réunissant, dans un même local, sous la direction d'un seul maître, tous les enfants anormaux de l'école et même de la ville, c'est-à-dire des enfants qui n'ont ni le même âge (il peut varier de six à treize ans), ni le même degré d'instruction, on opère une réunion regrettable au point de vue pédagogique et on rend l'enseignement collectif bien difficile.

D'autre part, on signale les anormaux à l'attention et — on peut du moins le craindre — aux moqueries, à l'hostilité même des enfants normaux de la même école; on augmente les souffrances des arriérés et de leurs parents.

À un autre point de vue, on doit prévoir qu'on ne retirera pas d'une semblable organisation tous les avantages qu'on peut attendre de la spécialisation des maîtres et de l'adoption de procédés particuliers, car :

1° Les maîtres chargés d'instruire cette population spéciale se trouveront un peu isolés, ils ne pourront échanger avec des collègues chargés de fonctions identiques ou analogues, leurs vues et leurs idées; ils seront privés de l'expérience, des conseils, des avis des directeurs spéciaux et des maîtres plus âgés;

2° Les élèves, si on leur applique le régime commun de l'externat, ne viendraient pas en classe le jeudi et ne passeraient que trente heures par semaine à l'école; or, une aussi large liberté est dangereuse pour certains sujets, surtout dans certaines régions en raison de leur état de débilité et d'instabilité.

On pourra, toutefois, trouver les moyens de supprimer une partie de ces inconvénients; on exigera — si cela paraît nécessaire — que la classe annexée à l'école communale ait une entrée particulière, une cour distincte, un préau spécial, que les heures d'entrée et de sortie soient différentes des heures réglementaires de l'école, que la durée de la scolarité hebdomadaire soit plus grande, que des études surveillées, des récréations spéciales, des jeux soient organisés avec l'assentiment des parents et le concours financier des communes; enfin les maîtres pourront être de temps en temps réunis dans une école de perfectionnement de la région pour y recevoir les conseils et les directions indispensables.

Sous réserve d'un ensemble de mesures ainsi appropriées au but pour suivi, il semble bon de prévoir et d'encourager la création pour l'éducation des anormaux, d'un organisme aussi simple que la classe spéciale annexée à l'école primaire communale.

L'école spéciale de perfectionnement avec internat et demi-pensionnat, tel est le second type d'établissement qu'on se propose d'organiser et celui dont l'adoption paraît indispensable.

En fondant ces écoles de perfectionnement, les communes, les départements et l'Etat assumeraient des charges qui dépassent les obligations que la loi scolaire détermine; aussi ne s'agirait-il pas d'imposer une obligation; on réglementerait le fonctionnement d'établissements facultatifs dont la création serait autorisée par le législateur, ainsi qu'il l'a fait pour les écoles primaires supérieures et les collèges communaux de garçons et de filles.

Les écoles spéciales recevraient, outre les externes et les demi-pensionnaires de la région, des internes dont les familles habitent loin de toute classe spéciale, puis les enfants gravement atteints dans leurs fonctions intellectuelles et morales qui ont besoin d'une éducation, d'un dressage continu, enfin ceux qu'il est utile d'enlever à un milieu familial dangereux (absence complète de surveillance, mauvais exemples, indignité des parents, familles névropathiques, etc.).

Dans les écoles spéciales de perfectionnement, on pourrait conserver les enfants pendant deux, trois ou même quatre ans au delà de l'âge ordinaire de la scolarité (six à treize ans), afin de leur donner des connaissances professionnelles telles qu'ils ne deviennent pas une charge pour la société, et surtout qu'ils ne soient pas en-

traînés à prendre rang dans la catégorie des nuisibles et des criminels.

Il est désirable que le plus grand nombre des écoles de perfectionnement soit établi à la campagne, et c'est dans ce sens que seraient conduites toutes les négociations de l'administration de l'instruction publique avec les départements et les communes.

En ce qui concerne les dépenses de l'Etat, elles seraient limitées, comme pour les écoles primaires supérieures et les collèges, par les crédits que le Parlement mettrait chaque année à la disposition du ministre de l'instruction publique, aux chapitres des constructions scolaires et des créations d'écoles et d'emplois.

En résumé, l'adoption des propositions que nous présentons à votre examen permettrait de faire observer les prescriptions de la loi de 1895 sur l'obligation de l'enseignement primaire; il n'y aurait plus exclusion des bénéficiaires de l'instruction pour les enfants arriérés ou instables, c'est-à-dire pour ceux dont l'intelligence lente ou incomplète ne peut s'accommoder de la discipline et des programmes des écoles primaires publiques, c'est-à-dire pour ceux-là même qui ont peut-être le plus besoin. En ne traitant plus ces enfants comme des incurables, en leur donnant, dans leur propre intérêt, comme dans l'intérêt de la collectivité, une éducation appropriée à leurs facultés, la République fera un nouveau pas en avant dans l'accomplissement de son devoir social.

PROJET DE LOI

Art. 1^{er}. — Sur la demande des communes et des départements peuvent être créés pour les enfants anormaux (arriérés et instables) des deux sexes :

1° Des classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques;

2° Des écoles autonomes de perfectionnement qui pourront comprendre un demi-pensionnat et un internat.

Les écoles autonomes et les classes annexées sont mises au nombre des établissements d'enseignement primaire public.

Art. 2. — Les classes annexées recevront les enfants de six à treize ans.

Les écoles autonomes pourront en outre continuer la scolarité jusqu'à seize ans, donnant à la fois l'instruction primaire et l'enseignement professionnel.

Les élèves des classes annexées qui, vers 13 ans, seront reconnus incapables d'apprendre une profession au dehors pourront être reçus dans les écoles autonomes.

Les enfants trop gravement atteints pour que leur éducation puisse se faire dans la famille suivront de préférence le régime de l'internat.

Art. 3. — Dans aucune classe de perfectionnement, ne seront admis des enfants de sexes différents.

Les écoles autonomes pourront grouper sous une même direction deux sections différentes l'une de garçons, l'autre de filles.

Art. 4. — La subvention accordée par l'Etat pour les dépenses de première installation d'appropriation et d'agrandissement sera fixée dans les proportions déterminées par l'article de la loi du 20 juin 1895.

Les travaux devront être exécutés conformément aux plans approuvés par le ministre de l'instruction publique et régulièrement reçus.

Art. 5. — Les dépenses ordinaires des écoles de perfectionnement et des classes annexées sont supportées par les communes et départements fondateurs sous déduction des subventions accordées par d'autres départements et communes.

Les dépenses de l'enseignement sont à la charge de l'Etat dans les conditions prévues pour les écoles primaires élémentaires et supérieures.

Art. 6. — Une école de perfectionnement peut être fondée par une commune sur le territoire d'une autre commune après accord de communes intéressées.

Dans le cas où l'école autonome de perfectionnement n'est pas située dans le même département ou dans la même commune que l'administration départementale ou communale qui la fonde, les autorités compétentes pour exercer les attributions leur appartenant et l'exécution des lois scolaires sont, sous réserve de l'article 11 ci-après, les autorités du département ou de la commune où siège la dite administration.

Art. 7. — Les directeurs et directrices, maîtresses, appelés à exercer dans les écoles de perfectionnement et dans les classes annexées, jouissent des mêmes droits et avantages que les fonctionnaires des écoles élémentaires publiques.

Les fonctions de surveillants et surveillantes dans les internats peuvent leur être confiées.

Les directeurs et directrices sont nommés par le ministre.

Les instituteurs et institutrices chargés de classe sont proposés par l'inspecteur d'académie et nommés par le préfet; ils doivent être choisis de préférence parmi les candidats pourvus du diplôme spécial créé pour l'enseignement des arrières.

Les surveillants et surveillantes sont proposés par le chef de l'établissement et nommés par le préfet.

Art. 8. — En sus des émoluments légaux, le personnel des écoles de perfectionnement et des classes annexées recevra des indemnités ou des avantages en nature, à raison du service supplémentaire qui lui sera imparti.

Ceux qui justifieront du diplôme spécial créé pour l'enseignement des arrières recevront un supplément de traitement de 300 francs soumis à retenues pour la retraite pendant qu'ils exerceront dans les écoles de perfectionnement ou les classes annexées.

Art. 9. — La décision ministérielle portant création de la classe annexée ou de l'école autonome déterminera pour chacune d'elles les conditions spéciales de son organisation et de son fonctionnement, notamment :

1° Le nombre maximum d'élèves à admettre dans chaque division ;

2° Le nombre hebdomadaire de jours d'enseignement, la durée des classes et des exercices quotidiens ;

3° Les conditions dans lesquelles des institutrices pourront être attachées aux diverses classes et sections de l'établissement.

Art. 10. — Les internats et demi-pensionnés des écoles de perfectionnement peuvent être administrés en régie directe au compte du département ou de la commune ; ils peuvent être administrés au compte du directeur ou de la directrice en vertu d'un traité par lequel la gestion est remise au chef de l'établissement qui s'en charge à ses risques et périls.

Les traités ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le ministre de l'instruction publique sur l'avis préalable des préfets ; il en est de même des modifications des traités.

Les tarifs maxima exigibles des familles et des fondations de bourses pour les frais de pension et demi-pension dans chaque établissement sont fixés par le ministre de l'instruction publique sur la proposition du conseil général ou du conseil municipal, après avis du préfet.

Art. 11. — Les classes et écoles de perfectionnement seront soumises :

1° A l'inspection exercée dans les conditions prévues par l'article 9 de la loi du 30 octobre 1896 ;

2° A une inspection médicale organisée par la commune fondatrice ou le département fondateur. Elle portera sur chacun des enfants qui feront examinés au moins chaque semestre. Les observations seront consignées sur un livret scolaire et sanitaire individuel.

Art. 12. — Une commission composée de l'inspecteur primaire, d'un directeur ou maître d'une école de perfectionnement et d'un médecin, déterminera quels sont les enfants qui ne peuvent être admis ou maintenus dans les écoles primaires publiques et pourra autoriser leur admission dans une classe annexée ou dans une école de perfectionnement si l'enseignement ne doit pas leur être donné dans la famille.

Un représentant de la famille sera toujours invité à assister à l'examen de l'enfant.

Art. 13. — Un comité de patronage sera constitué auprès de chaque école de perfectionnement. Les membres seront nommés par le ministre de l'instruction publique après avis du préfet, et, si l'établissement est communal, après avis du maire.

Des dames en feront nécessairement partie.

Un conseil d'administration nommé par le conseil municipal, si l'établissement est communal, ou par le conseil général si l'établissement est départemental, sera institué auprès de chaque école de perfectionnement, il comprendra toujours un représentant du préfet du département dans lequel est situé l'établissement et au moins un médecin.

Art. 14. — Des décrets et arrêtés, rendus

après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, détermineront la nature du programme d'enseignement et les conditions d'obtention du certificat spécial.

Art. 15. — Il sera statué par des règlements d'administration publique sur les conditions dans lesquelles :

1° Seront rétribués les maîtres auxiliaires, chefs de travaux et maîtres ouvriers, employés dans les écoles de perfectionnement et classes annexées ;

2° Les employés et agents inférieurs des écoles de perfectionnement et des internats seront astreints à la possession d'un livret de la caisse nationale de la vieillesse et des versements réguliers.

Art. 16. — Les dispositions précitées, concernant la subvention de l'Etat pour constructions d'écoles à l'usage des enfants anormaux et le recrutement des maîtres chargés de cet enseignement s'appliquent aux établissements de sourds-muets et d'aveugles dépendant exclusivement du ministère de l'intérieur et aux maîtres détachés dans ces établissements.

POURQUOI FRÉQUENTE UNE TELLE CLASSE ?

Cette classe est appelée classe de perfectionnement, donc ceux qui vont la fréquenter auront des imperfections, des "anomalies" et ils seront là afin d'y subir les besoins que réclame leur état qui s'en sortira guéri, normalement lorsque c'est possible.

Donc, une telle classe sera fréquentée par des anormaux, mais quels enfants peuvent être classés parmi les anormaux ?

1. Qui est ce qu'un enfant anormal ?

L'explication de ce mot pourrait se borner tout simplement à : "ce est anormal tout ce qui n'est pas normal". Ainsi on opposerait l'enfant anormal à l'enfant normal c'est à dire à celui qui a toutes les facultés mentales et physiques de l'être humain.

Et si, comme le dit M. Proudhommeau dans "L'enfance Anormale" - cette appellation prit vite un sens péjoratif nous pouvons dire qu'elle l'a encore.

Ainsi pour la généralité des gens dire d'un sujet qu'il est anormal cela signifie qu'il relève de "l'aile de fou".

Si une telle classe était appelée "classe d'anormaux" elle serait absolument discréditée.

Donc à présent on parle de classes de perfectionnement ainsi il n'apparaît plus aux yeux de l'opinion publique de différenciation entre anormaux physiques, anormaux sensoriels, anormaux caractériels, et anormaux de l'intelligence. Mais de cela il en résulte une conséquence - ce n'est sans doute pas une telle classe qui recevra

+ les retardés psychiques et ainsi côte à côte on verra des élèves normaux et parfois très intelligents et des anormaux au sens propre du terme si bien que certains vont réussir sans difficulté au Certificat d'études primaires alors que d'autres sont à jamais condamnés au niveau de l'imbécillité.

Ainsi beaucoup de parents lésés par cela vont s'imaginer qu'avec le temps leur enfant pourra obtenir des diplômes. Donc dans une telle classe il y a des anormaux et des ^{inadaptés}.

2. Définition de l'enfant inadapté. Son droit à l'éducation

Il faut bien différencier l'enfant anormal de l'enfant inadapté :

L'enfant inadapté était normal à la naissance. Son inadaptation provient soit du milieu familial, soit du milieu scolaire, soit d'une maladie, soit de son caractère.

Il convient que les maîtres qui auront de tels élèves dans leur classe aient reçu une formation spéciale et approfondie. Comme le dit H. Proudhommeau « à tout moment nous devons nous poser à quoi l'enfant est inadapté et en quoi il est inadapté ». Et c'est là qu'apparaît la différence fondamentale entre l'enfant normal et l'inadapté: dès qu'il y a discordance entre le milieu et la personnalité il y a inadaptation. L'enfant normal est celui qui va pouvoir réagir, se transformer afin de se modeler une autre personnalité qui s'intègre au nouveau milieu.

Mais très souvent il y a une autre inadaptation: Dans la société il peut exister des noyaux restreints qui se comportent anormalement vis à vis de la collectivité. Ainsi un enfant issu de ce noyau peut se comporter normalement à l'intérieur de celui-ci et ne pas réussir à s'adapter au milieu scolaire, à la société, les adultes qui l'entourent dans l'intimité ne s'étant pas eux-mêmes.

Dans ce cas on se rend bien compte combien il serait injuste de qualifier un tel enfant d'anormal.

Nous avons ici un exemple qui nous montre que sans liens entre la famille et le pédagogue, ce dernier peut faire complètement "fausse route" quant à l'éducation à donner à un tel élève.

D'après ce qui précède nous voyons la complexité de la tâche du maître qui dans sa classe peut avoir les cas suivants:

Éléments physiques.

Éléments mentaux de toutes sortes.

Inadaptés de toutes sortes.

Mais la complexité sera bien plus accrue encore si ces trois groupes d'anomalies se regroupent chez le même enfant ce qui peut être très souvent le cas.

Comment concevoir l'éducation de tels sujets?

Il n'est sans doute pas de point de vue à ce sujet plus vrai, plus noble et plus démocratique que celui de H. Proudhommeau dans l'enfance anormale:

« Nous poserons comme principe essentiel que nous envisageons l'adaptation de l'enfant dans un pays de tradition républicaine, où les droits et la liberté de chacun sont respectés et où l'on pose comme base essentielle de

L'éducation que tout enfant, quelles que soient son intelligence et la situation et fortune de sa famille, doit être mis à même de développer toutes ses facultés aussi complètement que possible. »

Donc la limite de la culture de l'enfant sera ses facultés et elle sera orientée suivant ses aptitudes et ses goûts.

Bien que, comme nous l'avons dit plus haut plusieurs facteurs puissent interférer l'un sur l'autre on a été amené à donner une classification des enfants inadaptés; nous rappellerons ici la classification donnée par H. Pridmore, qui, sans être excessivement détaillée différencie nettement les grands groupes d'inadaptés.

① Les inadaptés physiques.

a) Certains sont inadaptés à tout jamais : ce sont les sourds muets, les aveugles et les infirmes.

De plus, parmi eux il faudra encore faire la distinction suivante : c'est à dire ceux dont l'état physique est normal et ceux dont il est perturbé.

b) Ceux qui sont victimes d'anomalies temporaires : ce sont ceux qui ont soit des troubles de croissance, soit des défaillances physiques.

Pour eux deux possibilités : soit le préventorium, soit le sanatorium suivant que leur état est plus ou moins grave.

Dans ce cas il y avait l'ore physique, mais nous allons voir qu'un inadapté peut n'avoir aucune tare de quel ordre que ce soit :

② Les inadaptés sociaux d'intelligence normale.

Nous pouvons dire à cet égard que l'adolescent est un inadapté social : en effet, pour lui il n'y a aucune ligne de démarcation entre le bien et le mal, le légal et l'illégal, il ne sait pas quelle conduite adopter. Normalement, sans la majorité des cas l'adolescent va se ressaisir, prendra position pour le bien, mais un certain nombre opte contrairement et ainsi nous aurons des délinquants, des enfants en danger moral ayant des troubles de comportement prêts à commettre des délits. Or, avant d'être sociale l'inadaptation est très souvent relative. Nous avons vu que c'était souvent le cas de l'enfant issu d'un milieu vivant en marge de la collectivité :

③ Les inadaptés scolaires d'intelligence normale.

Ici il convient de distinguer plusieurs types d'enfants :
 a) Ceux qui n'ont pas fréquenté l'école de l'âge réglementaire que ce qu'on appelle des retardés psychologiques.
 Ainsi dans la classe de perfectionnement du Moulin-Pataud Louis Glutzli n'est allé en classe qu'à l'âge de neuf ans et étant très intelligent il aura bientôt rattrapé ceux de son âge. De ce cas là nous pourrions rapprocher ceux qui n'ont pas fréquenté l'école régulièrement pour divers motifs : soit à cause de la profession des parents (bouchers ou forains) → c'est le cas de Horiat à l'école de perfectionnement d'Espaly, soit à cause de la profession que l'enfant exercera plus tard : (la classe de musique de Hélière). Dans ce genre d'inadaptés on peut classer les enfants qui sont en conflit avec un maître ou avec le milieu scolaire.

Jusqu'à présent nous avons noté l'inadaptation due à l'aspect physique ou au milieu mais très souvent elle peut avoir des causes scolaires, mentales.

④ Les inadaptés mentaux

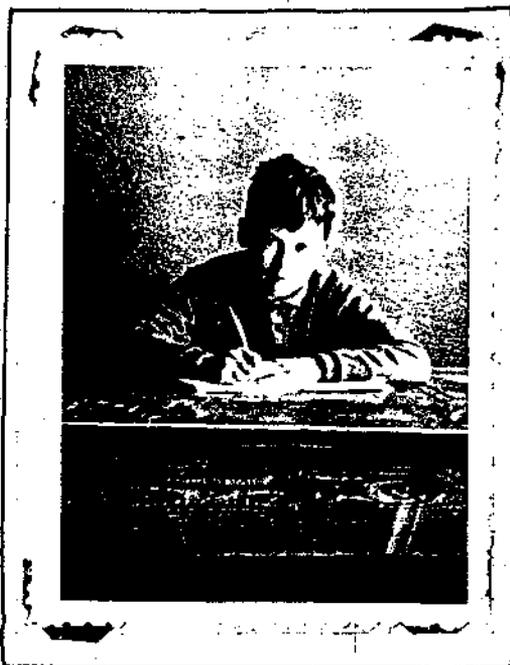
Mais les sujets présenteront des troubles psychiques souvent on a coutume de les qualifier « d'instables ». Dans de tels cas un tel enfant doit d'abord être vu par un psychiatre. Il y a d'un autre type d'inadaptés mentaux tout différent du précédent : ce sont les enfants présentant une déficience intellectuelle, ceux qui au travail continuent d'appeler les « arriérés ». C'est là le cas le plus inquiétant et de beaucoup, c'est celui qui posera le plus de problèmes. Pour de tels sujets on ne possède pas encore de moyens très efficaces et on est obligé de faire appel aux recherches pédagogiques et psychologiques et même physiologiques.

C'est dans ce dernier groupe que l'on peut classer les élèves de la classe de perfectionnement d'Espaly : cependant il y a deux exceptions :

Ho. → fils de forain (retardé pédagogique)
 Be → Coratviel

JACQUES

Né le 10 Novembre 1944.



Adresse : Rue Charles VIII à E

Blanc Jacques est orphelin de père. Sa maman est couturière, il a 3 frères; donc Mme Blanc avec les ressources de son métier elle doit faire vivre ses quatre fils. Cependant les tâches de cette maman devient de plus en plus faibles puisque Jacques est le plus jeune.

Jacques avant d'être dans cette classe de perfectionnement était chez Mousaine Ch. D'après son niveau intellectuel nous comprenons aisément que sa fréquentation d'une telle classe

n'a pas pu être d'une grande utilité pour cet enfant
puisque il n'est même pas au niveau du cours élémen-
taire.

- Pourquoi un tel retard ?

Ne connaissant pas le diagnostic du médecin-psychia-
tre il est difficile de déterminer les causes de l'ina-
daptation de cet enfant.

Toutefois nous pouvons noter un certain sous-développement
physique chez lui:

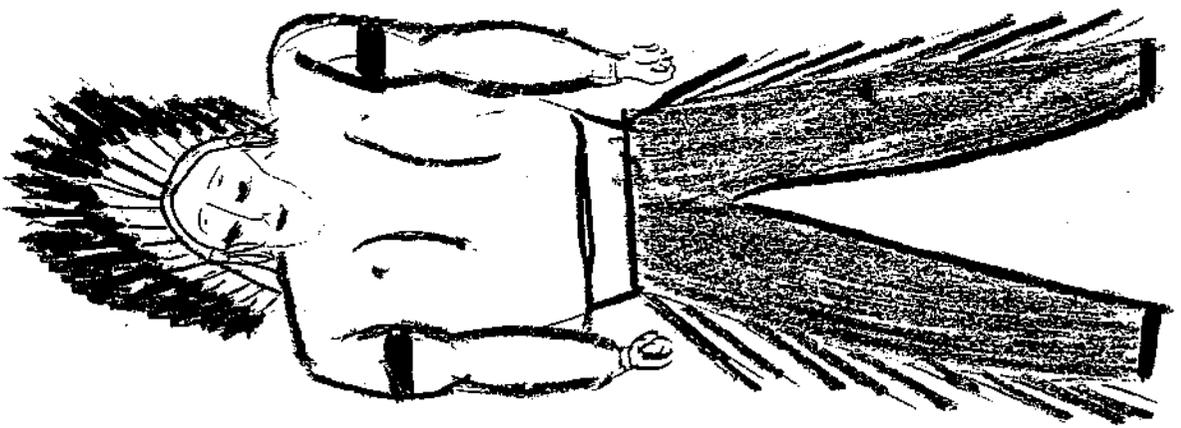
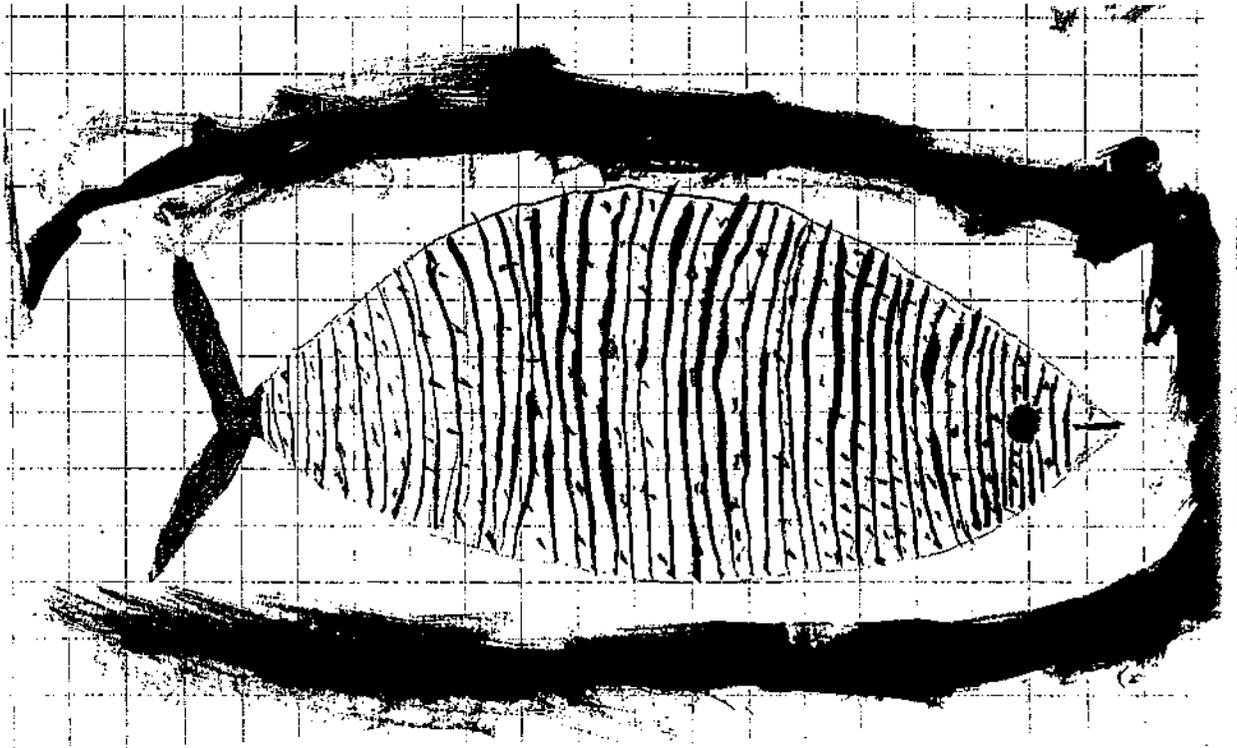
à l'âge de 13 ans il pèse seulement 28,6 kg
et mesure 1,31 m.

Mais on ne note aucune malformation, s'il est peu cor-
pulent il n'est pas chétif.

Son éducation: la maman n'a pu s'en occuper
l'enfant était livré à lui-même, il n'a pas été
fini, il est toujours dans la rue ainsi la maman
"est débarrassée": "tu peux aller jouer": on
l'appellera pour le repas.

Quand livré à lui-même il a été soumis sans
être prévenu aux plus mauvaises influences: compa-
gnie d'adolescents plus âgés que lui.

Tous ses éducateurs, lorsqu'il était à St Joseph,
chez Monsieur Ch. en classe de perfectionnement
sont d'accord pour dire qu'il n'est pas intelli-
gent: De plus il est très instable, d'un tem-
pérament nerveux, il est facilement agressif et
très querelleux. Il lui arrive fréquemment de
se ruer sur un de ses camarades avec une fureur
bestiale: il ne s'arrête que lorsqu'il est grièvement
l'émoussement car il est très vite fatigué.



J'aimerais faire comme métier menuisier et ébéniste parce que ça ^{me} plaît et que j'aime bien travailler avec des machines et ce s'agira de faire des portes et des fenêtres et des meubles. ~~et de faire~~ et d'aller placer des portes ou des fenêtres chez les gens et d'arranger les portes qui sont vieilles et de faire des trous dans les murs pour y rentrer des pattes et de les sceller dans le mur et de les sceller dans le bois. et quelque fois on va chercher les menuisiers pour arranger les serrures et lorsqu'ils les portes sont pas d'équerre il faut les aligner à la machine et les couper. et de faire des meubles et de les vendre parce que quelque fois on m'a du bénéfice et on se le partage. j'aimerais faire ce métier ~~car~~ parce que ça gagne beaucoup. les s'encroquent son de faire attention de ne pas se faire coupe une main par la scie électrique. et de travailler à l'atelier de travailler avec un ciseau à bois pour faire les serrures des carreaux et de faire l'emplacement de la serrure.

j'aimerais faire le métier de routier parce
que je verrais du pays, et que
je pourrais parcourir les landes,
la haute Loire et que j'aime voyager
la nuit car que je verrais les routes
qui me croiseront et que sur
les autos rapides je pourrais aller
vite et avoir des châteaux que
je n'aurais pas eu, passer des
des rues que je n'aurais pas vues,
et peut-être voir des courants
et en passant à Lyon le grand
parque pour voir la mer et que
j'aimerais embêter mon camion,
il mettrait des photos des images
de vedette et avoir une belle
caisse à outils en cas de je
crève et qu'il les saisis en merve
ant que je le lave avec un jet d'eau

Je voudrai faire routier parce
on est dans un camion citerne mais
on me dit que cest fatigan ; Mais ca
me plais de conduire de gôs camions
pourvoir conduire vite et pouvoir
rouler la nuit à être deux et être
sans le patron derriere pour nous
comander epui embeter les autres sur
la route, et on dit que routier cest un
sale metier mais on est bien payé
e mais il ya des inconveniant
il faut rouler les jours de brouillard
la tête à la portiere pendant des
heures les jours de neiges metalle
la route avec une pelle faire des
~~trous~~ passages et les autres y passe
quand on creve doir une roue et qui
gêlle on a froid Mais temps pris
il me plait.

CONCLUSIONS

Nous sommes donc, ici en présence d'un fait social dont l'étude de laquelle nous permet d'en voir les causes :

Dans la majorité des cas l'inadaptation de ces enfants provient de milieu dans lequel ils vivent :

- 1) de milieu familial : tous appartiennent à des familles nombreuses. Très souvent un des parents est déseigné.

Seule il s'en suit une éducation insuffisante voire nulle.

- 2) Du niveau de vie. Tous habitent des taudis dans lesquels il y a un trop grand nombre de personnes par rapport au nombre de pièces.

Ces deux causes se groupent pour favoriser la déviation du foyer familial : ainsi le père, comme le montre Zola dans ces romans est poussé vers le café et devient fatalement un alcoolique chronique.

Déjà que des enfants livrés à eux mêmes ne réussissent pas sur le chemin il est bien compréhensible que ceux-ci qui n'ont pas de foyer intime, qui chez eux sont les observateurs des défauts de leurs parents soient des inadaptés à la vie scolaire.

De plus comme nous venons de le dire souvent le père étant alcoolique, des troubles pathologiques viennent s'ajouter à tout cela.

COMMENT REMÉDIER A CELA ?

Sans aucun doute il est bien difficile et souvent impossible même d'assurer à l'enfant une vie effective excellente car il est très difficile d'intervenir dans ce domaine sans aboutir à des situations déchirantes et dramatiques.

I. Intervenir sur les conditions d'habitat.

Sur Puy beaucoup de taudis ont été évacués au profit de bâtiments récents.

Le problème de la reconstruction se pose avec plus de force encore pour le vieil Espaly.

Mais il faudrait que les loyers soient suffisamment bas pour être accessibles à de telles familles.

Remarque : On comprendra par l'exemple du Puy que cette solution est insuffisante par elle-même : ainsi le Vol. vert qui est habité très souvent (des H.L.M.) par les habitants de la haute ville du Puy tend à devenir un nouveau "pougarot".

Est-ce pour que ces gens n'ont pu s'adapter à ce changement brutal de leur condition de vie ? Est-ce parce qu'ils relivent parfois de ces pathologies ?

II. Veiller à la bonne utilisation des revenus familiaux.

Ainsi on comprend aisément que dans une famille de dix enfants quelle que soit la profession du père on ne peut tolérer aucun gaspillage si on veut donner une bonne éducation à tous.

On a vu fonctionner le chef de famille à travailleur régulièrement par l'institution des allocations familiales.

On a permis même qu'un simple manoeuvre d'avoir un traitement un peu moins ridicule par l'institution du salaire minimum.

On lui a permis de pouvoir élire son

enfants grâce aux allocations familiales.

Mais trop souvent, et c'est le cas à
Espaly, on ne contrôle pas l'emploi de cet argent :
on oublie que c'est le dû des enfants et ainsi
cet argent peut servir au père à satisfaire son
penchant vers l'ivrognerie.

Les assistantes sociales ne devraient pas hésiter
à retourner aux parents les allocations familiales
afin de décider elles mêmes de leur emploi dans
les familles vicieuses.

Mais ces deux mesures précédemment énoncées ne peuvent
éviter tous les traumatismes de l'enfant, en effet
elles ne peuvent créer une vie conjugale correcte
là où il y a la dispute.

Dans le cas où on remarque et où
on prouve l'incapacité des parents on pourrait en-
visager de leur enlever leurs enfants pour les
confier à des organismes d'état.

Mais bien souvent lorsqu'on s'en aperçoit l'en-
fant est déjà marqué par sa vie familiale et il
relève déjà de la classe de définitivement.

À ce stade, une solution serait s'imposer
des beaucoup de cas, c'est à dire le cas des famil-
les nombreuses.

III Contrôle des naissances

Si déjà ce projet a été exposé
par certaines personnalités évoluées il est toutefois
loin d'être adopté en France.

Pourtant il est incontestable que il veut mieux
limiter le nombre d'enfants que d'en faire des anor-
maux, des malheureux.

Certainement il serait déprimant d'imposer des
normes mais il serait souhaitable que ce contrôle
puisse être fait par les parents eux mêmes grâce à
la vente de produits anti-conceptifs.

Par exemple il est incontestable que la naissance
d'un nouvel enfant dans la famille devrait
poser un cas de conscience à l'assistante sociale.

Elle-ci devrait se faire un devoir d'intervenir
auprès d'un docteur pour empêcher elle, sinon elle

Ne sentait une âme criminelle du fait qu'il y avait infailliblement l'apparition d'un enfant anormal dont l'état serait plus grave encore que celui de ses frères et sœurs plus âgés.

Devant un tel problème on ne rend bien compte que tous les actes de charité ne peuvent le résoudre équitablement car il ne s'agit pas là d'une affaire de sentiment, de pitié mais bien d'une affaire économique comme le dit Anatole France en parlant de la pauvreté :

« Je tiens la pitié du riche envers le pauvre pour inhumaine et contraire à la fraternité humaine. Épargnez aux pauvres votre pitié, ils n'en ont que faire. Pour eux la pitié et non pas la justice. Vous êtes en compte avec eux : réglez le compte. Ce n'est pas une affaire de sentiment : c'est une affaire économique. Si ce que vous leur donnez généreusement est pour prolonger leur pauvreté et votre richesse ce don est cynique et les larmes que vous y mêlez ne le rendront pas équitable. Il ne faut pas améliorer la situation des pauvres il faut la supprimer. Je n'indiquai pas les riches en aumônes pour que l'aumône ne fût du bien qui à celui qui donne et du mal à celui qui reçoit ; et pour qu'enfin la richesse étant par elle-même dure et cruelle, il ne faut pas qu'elle devînt l'affreux de la douceur. >>

Documents relatifs à la seconde partie : Essai de typologie pédagogique
Exemple de bilan d'activité annuel de la CCSD

BILAN D'ACTIVITE ANNEE SCOLAIRE 1992/1993

9 réunions de travail :

9 décembre 1992	12 dossiers	12 décisions
26 mars 1993	10 dossiers	7 décisions
9 avril 1993	32 dossiers	32 décisions
16 avril 1993	27 dossiers	25 décisions
13 mai 1993	22 dossiers	15 décisions
28 mai 1993	37 dossiers	34 décisions
8 juin 1993	26 dossiers	25 décisions
16 juin 1993	38 dossiers	36 décisions
6 juillet 1993	35 dossiers	34 décisions

La CCSD a étudié 220 dossiers alors que le secrétariat en a ouvert 246 dont
220 étudiés en commission
3 transmis directement à la CDES
23 sans suite

Sur ces 246 dossiers , il s'agit de

197 orientations effectives
35 de la compétence de la CDES
23 sans suite

Sur la base de ces 223 dossiers :

dossiers garçons : 15067,26%
dossiers filles : 7332,74%

élèves cycle primaire : 48 F + 102 G = 150 67,26%
élèves cycle secondaire : 25 F + 48 G = 73 32,74%

enseignement normal primaire : 32 F + 68 G = 100
enseignement normal secondaire : 12 F + 18 G = 30
Total = 130 58,30%

enseignement spécial primaire : 16 F + 34 G = 50
enseignement spécial secondaire : 13 F + 30 G = 43
Total = 93 41,70%

ORIENTATION E.R.E.A. : 58 orientations

enseignement normal primaire : 6 F + 24 G + 30
enseignement normal secondaire : 3 F + 6 G = 9
Total : 39 67,24%

enseignement spécial primaire : 3 F + 11 G = 14
enseignement spécial secondaire : 0 F + 5 G = 5
Total : 19 32,76%

enseignement primaire : 9 F + 35 G = 44 75,86%
enseignement secondaire : 3 F + 11 G = 14 24,14%

total

ORIENTATIONS SES ET SEGPA : 57 orientations

enseignement normal primaire : 11 F + 19 G = 30
enseignement normal secondaire : 5 F + 3 G = 8
Total = 38 66,67%

enseignement spécial primaire : 9 F + 10 G = 19
enseignement spécial secondaire : 0
Total = 19 33,33%

enseignement primaire : 20 F + 29 G = 49 86%
enseignement secondaire : 5 F + 3 G = 8 14%

ORIENTATIONS DIVERSES

Maintien primaire : 7F et 7G
Maintien CLIS / 2G
Maintien SES : 7F et 6G
Admission ou maintien au collège : 3F et 11G
Admission en 4ème techno : 5G
Admission en CIPPA : 1

DOSSIERS TRANSMIS A LA CDES

Cycle normal primaire : 3F et 6G
Cycle normal secondaire : 2F et 5G
Cycle spécialisé primaire : 4F et 8G
Cycle spécialisé secondaire : 1F et 8G

Exemplaire d'un procès-verbal de commission

PROCES VERBAL

La commission de circonscription du second degré s'est réunie le 10 décembre à 9 heures, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur départemental de l'Adaptation et de l'Intégration scolaire, remplaçant Monsieur l'Inspecteur d'Académie retenu par d'autres occupations.

Etaient présents

Madame Médecin du service de santé scolaire
Madame et sa remplaçante Madame PORCHERE, assistantes sociales
Mademoiselle Directrice SES et son remplaçant Monsieur SEGAUD
Directeur EREA
Monsieur psychologue scolaire
Monsieur Conseiller d'orientation
Monsieur ,Directeur CASS Chavaniac Lafayette
Madame
Madame

Etaient excusés

Monsieur le Docteur
Madame le Principal du collège Le
Madame Psychologue scolaire
Monsieur Conseiller d'orientation
Monsieur
Monsieur
Madame

Après approbation du procès verbal de la précédente commission, Monsieur le Président présente la nouvelle commission élue cette année, pour trois ans.

Cas étudiés

- 08.12. EREA Brioude 6e Admis SES Brives rentrée Janvier 1987
- 21.08. SES Collège de Brives Charensac: Eviction du collège et saisine du Juge des enfants. Dossier transmis CDES pour étude en vue éventuel établissement relevant de sa compétence.
- 01.02 Collège Monistrol/Loire 6e: Dossier transmis CDES en vue IMPRO
- 21.07 Collège Monistrol/LOire CPPN: maintien en CPPN Dossier à revoir en fin d'année scolaire
- 13.09. EP La Chaise Dieu CM2: Dossier transmis CDES RO
- 15.03. Collège Ste Florine 5c: Dossier CDES :RO

05.08 Collège Ste Florine 5e Dossier transmis CDES :RU
03.01 Collège Brives Charensac SES: Admission définitive
EREA Brioude 6e: Admission définitive
Collège Monistrol/Loire 6e: Maintien en 6e
Monistrol/Loire CPPN: Maintien en CPPN

Questions diverses

Monsieur le Directeur EREA de Brioude pose le problème des élèves quittant l'Education spécialisée pour un établissement normal, sans l'avis du Directeur ou de la commission. Monsieur l'Inspecteur Départemental souligne que les parents sont seuls jugent de la scolarisation de leurs enfants. Toutefois la commission peut faire une intervention auprès du Directeur de l'école qui reçoit l'enfant pour l'avertir .

Monsieur l'Inspecteur de l'Education spécialisée présente le CAMPS, structure nouvellement installée au Puy, aux membres de la commission.

La séance est levée à 11 heures 30.

La secrétaire CCSD

Le Président de séance

(Ce travail a été fait pour l'ensemble des années entre 1987 et 1995)

**Analyse du fonctionnement de la CCSD
1987**

1987	Initiale	Nationalité		ORIGINE				PROPOSITION																
		garçon	file	français	étranger	tsigane	public	privé	élém	spécialisé	collège	col spé	SES	EREA	CDES	Impro	RO	Collège	GPPN/CPA	Maintien	perfect	divers	annulé	
6	a	4	2	6			6	5	1	2	3	1	2	1	1									
23	b	14	9	18	4	1	23	19	4	10	6	7	4	6	2	3	1	1	1	2	2	2		
26	c	18	8	25	1		26	25	1	5	15	4	6	9	3			3	1			2	2	
16	d	10	6	13	3		16	14	2	5	9	1	7	5	2			2						
5	e	5		3	2		5	4	1	3	1	1	1	2	1							1		
6	f	4	2	3	3		6	6		1	4		6	2	2			2						
12	g	8	4	11	1		12	10	2	4	6	1	5	3	4									
1	h		1		1		1		1	1											1			
3	i	2	1	2	1		3	3			2	1		1				1		1				
7	j	4	3	7			7	5	2	2	5		5	1						1				
1	k	1			1		1	1		1	1								1					
9	l	6	3	9			9	7	2	1	6	2		2	3				3	1				
17	m	14	3	17			17	16	1	7	4	5	3	3	3		1	1	2		2	2	2	
3	n	3		1	2		3	2	1	2	1		3											
1	o		1		1		1	1		1	1									1				
12	p	7	5	12			12	10	2	3	9		4	3				1	1	1	1	1	1	
1	q	1		1			1	1		1				1										
15	r	11	4	14	1		15	10	5	5	7	2	4	4	2		1		2		1	1		
10	s	8	2	7	1	2	10	7	3	4	6		4	6										
3	t	3		3			3	3			1	1	3											
1	u		1	1			1	1			1								1					
6	v	5	1	6			6	5	1	3	3		4	1	1									
0	w						0																	
0	x						0																	
1	y		1		1		1					1							1					
0	z						0																	
185	128	57	159	23	3	185	156	29	59	91	27	8	55	50	24	3	3	14	16	5	9	6		
	185					185		185															185	
	69,2%	30,8%	85,9%	12,4%	1,6%	100%	84,3%	15,7%	31,9%	49,2%	14,6%	4,3%	29,7%	27,0%	13,0%	1,6%	1,6%	7,6%	8,6%	2,7%	4,9%	3,2%		

Base de données concernant le fonctionnement de la CCSD en 1995

Année 1995

N° hor	Sujet d'étude	sexe	nat	origine	public privé	Commune	Elé/coffège	spécialisé	classe	décision	
1	Ac	VRAI	G	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
2	Ac	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
3	Ar	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Brives Charensac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
4	Ar	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Ste Sigolène	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
5	Ar	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
6	Ar	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
7	Az	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
8	Al	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
9	Al	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
10	Au	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Monistrol	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
11	Au	FAUX	G	###	Fr	Pub.	C.N.E.D.	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
12	Al	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	EREA
13	Ac	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
14	Ac	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
15	Al	FAUX	G	###	Etr.	Priv.	Le Puy	Coll.	Spéci.	5 ses	4 adapt
16	Ar	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	5 ses	4 techno
17	Au	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Yssingaux	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien = c spé
18	As	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 erea	4 techno
19	Au	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Monistrol	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
20	Ar	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	4 ses	S.E.S.
21	Bc	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	5 ses	EREA
22	Ba	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
23	Ba	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	EREA
24	Bc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	6 ses	maintien
25	Bc	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Ste Sigolène	Coll.	N.S.	6	sans suite
26	ba	FAUX	F	###	Fr	Pub.	63	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
27	Bf	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Ste Florine	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
28	Bc	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	63	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
29	Br	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Chambon	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
30	Be	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
31	Be	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Roche en regnier	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
32	Bc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	4	EREA
33	Bc	VRAI	F	###	Fr	Pub.	St Didier	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
34	Ba	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chambon	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
35	Be	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Cham Imp	Elém.	Spéci.	Clis	maintien
36	Br	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
37	Bc	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Chambon	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
38	ba	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	5 erea	4 lep
39	Br	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
40	Ba	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 erea	3 insertion
41	Be	FAUX	G	###	Fr	Priv.	st julien	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
42	Be	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	Spéci.	6 ses	C.D.E.S.
43	Bf	FAUX	G	###	Fr	Pub.	st paulien	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
44	Br	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 erea	C.D.E.S.
45	Bc	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
46	Be	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
47	Ba	FAUX	F	###	Fr	Pub.	St pal en chalencon	Elém.	N.S.	Cm2	sans suite
48	ba	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	5	S.E.S.
49	Be	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Langeac	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
50	Br	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Craponne	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
51	Bc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	retournac	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
52	Bc	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	C.D.E.S.
53	Bc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
54	Bc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Coll.	N.S.	4 adaptées	C.D.E.S.
55	Bc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	S.E.S.
56	Be	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Pradelles	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
57	Bc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chaise dieu	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
58	Bc	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Langeac	Coll.	N.S.	5	EREA
59	Be	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Yssingaux	Coll.	N.S.	6	maintien
60	Ch	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	3 erea	C.D.E.S.
61	Ch	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Landos	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
62	Cc	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
63	Cc	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
64	Cf	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Ste Florine	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
65	Cf	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Chambon	Elém.	N.S.	Cm1	S.E.S.
66	cc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Lempdes	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
67	Cc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	vergongheon	Elém.	N.S.	Cm1	C.D.E.S.
68	Ch	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
69	Cc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chadrac	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
70	Ch	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
71	Ch	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	6 ses	C.D.E.S.
72	Cf	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Fay sur Lignon	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
73	Ch	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Ste Florine	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
74	Ch	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Ste Florine	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
75	Cr	VRAI	G	###	Tzig	Pub.	Yssingaux	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
76	Ch	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
77	Cr	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	EREA
78	Cc	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.

79	Ch	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	C.D.E.S
80	Ce	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Landas	Elém.	N.S.	Cm2	C.D.E.S.
81	Ch	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
82	co	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Vals	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien ses
83	Ce	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Recharinges	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
84	Ce	VRAI	G	###	Fr	Pub.	07	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
85	cu	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	5	S.E.S.
86	co	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Vals	Coll.	Spéci.	5 ses	4 techno
87	Ch	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chambon	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien
88	Ch	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
89	ce	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Vals	Coll.	Spéci.	6 ses	maintien
90	Cr	VRAI	G	###	Fr	Priv.	Pinols	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
91	co	FAUX	F	###	Fr	Pub.	vergongheon	Elém.	N.S.	Cm1	EREA
92	Ch	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	EREA
93	ch	FAUX	F	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	EREA
94	Du	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	N.S.	4	sans suite
95	Da	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Brignon	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
96	De	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
97	de	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Chambon sur Lignon	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
98	De	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
99	da	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
100	do	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Tence	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
101	du	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
102	De	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	C.D.E.S.
103	Du	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Ste Sigolène	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
104	do	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	Spéci.	3 ses	maintien ses
105	de	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 era	C.D.E.S.
106	De	FAUX	G	###	Fr	Pub.	saugues	Coll.	N.S.	5	sans suite
107	De	FAUX	G	###	Etr.	Priv.	Ste Sigolène	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
108	De	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
109	Du	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 era	C.D.E.S.
110	Dr	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	4 era	C.D.E.S.
111	Et	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	5	4 adaptée
112	Fr	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	6 era	S.E.S.
113	Fe	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
114	Fe	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	langac	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
115	Fe	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
116	Fa	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
117	Fr	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
118	Fia	FAUX	F	###	Fr	Pub.	le monastier	Coll.	N.S.	5	C.D.E.S.
119	Fa	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
120	Ge	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
121	Gil	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
122	Gc	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
123	gu	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	maintien
124	ga	VRAI	F	###	Fr	Pub.	st Didier	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
125	gr	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Coll.	N.S.	6	maintien
126	Gi	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Coll.	N.S.	6	maintien
127	Gi	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Vals	Coll.	Spéci.	5 ses	4 techno
128	Gi	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	5	EREA
129	Ge	FAUX	F	###	Fr	Pub.	63	Coll.	Spéci.	2 era	maintien era
130	Gr	VRAI	F	###	Fr	Pub.	07	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
131	He	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Monistrol	Coll.	Spéci.	Cippa	EREA
132	hir	FAUX	G	###	Tzig.	Pub.	Brioude	Elém.	N.S.	Cm1	EREA
133	hir	FAUX	F	###	Tzig.	Pub.	Brioude	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
134	he	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Yssingeaux	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
135	hu	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
136	he	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	Spéci.	3 ses	C.D.E.S.
137	ha	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
138	ha	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	5	EREA
139	he	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	3 era	maintien era
140	Jo	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	Spéci.	3 ses	3 insertion
141	jol	VRAI	G	###	Fr	Pub.	st jeures	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
142	jox	FAUX	F	###	Fr	Pub.	retournac	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.
143	jus	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	maintien
144	jol	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
145	jul	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	5	EREA
146	Kl	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
147	Kc	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Yssingeaux	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
148	Ke	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	cham ses	Coll.	Spéci.	3 ses	C.D.E.S.
149	Ly	VRAI	G	###	Fr	Priv.	Laussonne	Elém.	N.S.	Cm1	S.E.S.
150	La	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
151	Le	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
152	La	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
153	lio	FAUX	G	###	Fr	Pub.	42	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
154	Me	FAUX	G	###	Fr	Pub.	07	Coll.	N.S.	apprentissage	C.D.E.S.
155	Mc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Tence	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
156	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	malrevers	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
157	Me	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Ste Florine	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
158	Ma	FAUX	F	###	Fr	Pub.	st didier	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
159	Ma	FAUX	F	###	Fr	Pub.	tence	Coll.	N.S.	8	S.E.S.
160	Ms	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.

161	Ma	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Cussac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
162	Ma	FAUX	F	###	Fr	Pub.	langeac	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
163	ma	FAUX	G	###	Fr	Priv.	63	Elém.	N.S.	Cm1	EREA
164	Ma	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Ste Florine	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
165	Ma	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	C.D.E.S.
166	Ma	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
167	Ma	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	maintien
168	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien
169	Ma	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Yssingeaux	Coll.	N.S.	6	maintien
170	Ma	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien
171	Ma	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
172	Ma	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
173	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	5 area	maintien
174	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	5	EREA
175	Ma	FAUX	G	###	Etr.	Priv.	63	Coll.	N.S.	5	EREA
176	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
177	Ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	EREA
178	ma	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
179	Na	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
180	Na	VRAI	G	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
181	Ol	VRAI	F	###	Etr.	Pub.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm1	S.E.S.
182	Ol	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Brives Charensac	Coll.	N.S.	5	C.D.E.S.
183	Ol	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Coll.	Spéci.	5 area	maintien
184	Ol	FAUX	G	###	Fr	Pub.	63	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
185	Pc	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	st didier	Elém.	N.S.	Cm2	sans suite
186	pe	FAUX	G	###	Fr	Pub.	pas scolarisé	Coll.	N.S.	4	sans suite
187	pr	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
188	pa	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
189	pa	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
190	Pc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	maintien
191	Pl	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm2	maintien
192	pe	FAUX	F	###	Fr	Priv.	Ste Sigolène	Elém.	N.S.	Cm2	maintien
193	Pa	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
194	Pe	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
195	Pl	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Vals	Coll.	Spéci.	5 ses	4 techno
196	Pa	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Coll.	Spéci.	6 ses	maintien
197	Pl	FAUX	G	###	Etr.	Pub.	63	Coll.	N.S.	6	EREA
198	Ré	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Ste Florine	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
199	Rd	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
200	Rd	FAUX	G	###	Fr	Pub.	langeac	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
201	Ri	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Le Puy	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
202	Ra	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brives Charensac	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
203	Rc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Yssingeaux	Coll.	N.S.	6	maintien
204	Rd	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Brives Charensac	Elém.	N.S.	Cm2	C.D.E.S.
205	Rc	VRAI	G	###	Fr	Priv.	st Paulien	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
206	Rc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Le Puy	Coll.	N.S.	6	area 4ème
207	Rd	FAUX	G	###	Fr	Priv.	63	Elém.	N.S.	Cm1	C.D.E.S.
208	Rc	FAUX	G	###	Fr	Pub.	cham ses	Coll.	Spéci.	5 ses	maintien ses
209	Ra	VRAI	G	###	Fr	Pub.	07	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
210	Ru	FAUX	F	###	Fr	Pub.	07	Coll.	N.S.	5	ses 4ème
211	Ru	FAUX	F	###	Fr	Pub.	07	Coll.	N.S.	5	ses 4ème
212	Sc	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
213	Sc	FAUX	F	###	Etr.	Pub.	Monistrol	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
214	Su	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
215	Se	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Brioude	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
216	Sc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	tence	Coll.	N.S.	6	maintien
217	Sc	FAUX	F	###	Fr	Pub.	langeac	Elém.	Spéci.	Clis	sans suite
218	Se	FAUX	G	###	Fr	Pub.	chaise dieu	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
219	Se	FAUX	F	###	Fr	Pub.	brives ses	Coll.	Spéci.	5 ses	C.D.E.S.
220	Se	FAUX	F	###	Fr	Pub.	st hulten Chapeuil	Coll.	N.S.	5	C.D.E.S.
221	Se	FAUX	F	###	Fr	Priv.	63	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
222	Td	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Ste Florine	Coll.	N.S.	3	area 4ème
223	Tn	FAUX	G	###	Fr	Priv.	63	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
224	Ta	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	ce2	maintien
225	Th	VRAI	G	###	Fr	Priv.	st vincent	Elém.	N.S.	Cm2	S.E.S.
226	To	FAUX	F	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Coll.	N.S.	5	en instance
227	Va	VRAI	F	###	Fr	Pub.	Chambon sur Lignon	Elém.	Spéci.	Clis	S.E.S.
228	Ve	FAUX	G	###	Fr	Priv.	Loudes	Elém.	N.S.	Cm2	EREA
229	Va	VRAI	G	###	Fr	Pub.	Chavaniac	Elém.	Spéci.	Cm1	S.E.S.
230	Vk	FAUX	G	###	Fr	Pub.	Monistrol	Coll.	N.S.	6	S.E.S.
231	Va	FAUX	F	###	Fr	Pub.	63	Elém.	Spéci.	Clis	EREA
232	Yl	FAUX	G	###	Etr.	Priv.	Ste Sigolène	Coll.	N.S.	6	C.D.E.S.

Exemplaire d'une feuille de renseignements scolaire

CDES CCPE CCSD

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES (enfants de 6 à 12 ans)

Feuillet rédigé par : Date : 27.0

Form with columns for ENFANT and FAMILLE (ou RESPONSABLE de l'enfant). Fields include NOM et Prénom, Né(e) le, Ecole, Cours, Sexe, Adresse, and Téléphone. Handwritten entries: 27/1, Élémentaire Pbl, CLLS 1, M, /.

I - SCOLARITE

Etablissements fréquentés :

Nombre d'années dans les cours suivants : CLLS : 2E année en cours

GS : CP : CE1 : CE2 : CM1 : CM2 : Perf. : Adapt :

L'enfant a-t-il bénéficié d'un soutien ou d'une rééducation (RPP, RPM, RO, CAMSP, CMPP, Psychothérapie, etc...) non

Date d'arrivée en France (pour les étrangers) :

Fréquentation scolaire : (absences, retards, motifs) bonne

II - APPRECIATION DES CONNAISSANCES SCOLAIRES

(on peut entourer plusieurs OUI ou NON par rubrique et compléter éventuellement)

LECTURE

- OUI - NON Connaissance des lettres :
OUI - NON Connaissance de quelques mots globaux :
OUI - NON Lecture anonnante, syllabique : Très importantes difficultés en lecture -
OUI - NON Lecture hésitante mais comprise :
OUI - NON Lecture mécanique sans compréhension de sens :
OUI - NON Lecture presque courante, bute encore sur quelques mots :
OUI - NON Lecture courante, nuancée :
OUI - NON Compréhension d'une information écrite : oui, s'il arrive à la lire.

Vos observations (confusions...) : en progrès ces derniers temps / niveau CP

OUI - NON Se fait difficilement comprendre : _____

OUI - NON S'exprime par bribes et de manière décousue : _____

OUI - NON S'exprime volontiers, abondamment mais confusément : _____

OUI - NON S'exprime aisément et correctement : _____

OUI - NON S'exprime selon un ordre chronologique ou selon un raisonnement : _____

Vos observations : _____

bons résultats aux exercices oraux

EXPRESSION ECRITE

OUI - NON Capable d'écrire en copiant : _____

OUI - NON Capable de copier un texte sans faute : oui, mais il copie sans lire les mots

OUI - NON Capable d'écrire un texte dicté avec des fautes assez fréquentes : _____

OUI - NON Capable d'écrire un texte dicté avec peu de fautes : _____

OUI - NON Capable de rédiger un texte avec des fautes assez fréquentes : non

OUI - NON Capable de rédiger un texte avec peu de fautes : _____

Vos observations : _____

très grosses difficultés en orthographe - niveau CP

NUMERATION OPERATIONS

Connait les nombres jusqu'à : 1 million

Le mécanisme de la numération est-il acquis ? oui

Addition sans retenue : OUI - NON avec retenue : OUI - NON sens acquis : OUI - NON

Soustraction sans retenue : OUI - NON avec retenue : OUI - NON sens acquis : OUI - NON ?

Multiplication : OUI - NON sens acquis : OUI - NON ?

Division : OUI - NON sens acquis : OUI - NON

Compréhension de situations, problèmes :

Début CP	CP	CE1 Faible	CE1	CE2 Faible	CE2	CM1	CM2
----------	----	------------	-----	-----------------------	-----	-----	-----

III - TROUBLES PARTICULIERS

(motricité, vision, audition, langage, etc...)

IV - ATTITUDE A L'EGARD DES ACTIVITES

Activités d'éveil (intérêt, manque d'intérêt, etc...) : très intéressé

Activités manuelles et artistiques (intérêt, réussite, etc...) : très bien

Education physique et sportive : très bien

Autres renseignements (attention, mémoire, esprit d'observation, compréhension jugement, bon sens, imagination)

oui oui oui oui

V - L'ENFANT DANS SON TRAVAIL

Attention (concentration, distraction, labilité, bavardage, rêverie, etc...) : _____

Effort (persévérance, fatigabilité, abandon, etc...) : _____

persévère

Travail personnel (rythme, qualité du travail, etc...) : _____

très lent

Degré d'autonomie dans le travail (capable de travailler seul, en équipe, etc...) : _____

oui, sauf lecture et production exp. écrite

Sources de stimulation et ressorts pédagogiques privilégiés (amour propre, bonne volonté, désir d'apprendre, désir de plaire, etc...) : _____

VI - L'ENFANT DANS L'ECOLE

Présentation et attitude générale (tenue, politesse, exactitude, aisance, vitalité, soumission, résistance, opposition, etc...) : _____

poli, agréable.

Rapports avec le maître (timidité, assurance, méfiance, hostilité, confiance, affection, familiarité, besoin d'être remarqué, protégé, etc...) : _____

agréable

Rapports avec les camarades (affinité, avec les plus grands, les plus jeunes, est-il accepté, rejeté par le groupe, taquin, indépendant, dominateur, susceptible, jaloux, querelleur, etc...) : _____

bien accepté'

Conduite en classe (émotivité, impulsivité, instabilité, inhibition, activité, apathie, respect des règles, etc...) : _____

oui

Comportement en récréation et en inter classe (participation aux jeux de groupe, jeux préférés calmes, actifs, bruyants, capacité d'organisation, de compréhension et respect des règles, querelles, désespoir, etc...) : _____

oui

oui

Autres indications (tics, maladresses, gaucherie, fabulation, mensonges, fugues, comportement sexuel, larcins, etc...) : _____

Relations Ecole-Famille (coopération, indifférence, conflits, régularité des contacts, etc...) : _____

rare

Relations Famille-Enfant (surprotection, indifférence, attention, etc...) : _____

?

Dés du père P'té dernier -

AVIS DE L'ENSEIGNANT

(évolution, perspectives, etc...)

Les trois importantes difficultés en lecture
gênent dans tous les domaines.
C'est un garçon sensé, qui sait faire preuve
de bon sens, de logique. Il se rend compte de
ses difficultés en lecture et fait tout ce qu'il
peut pour y remédier.
L'orientation en SES paraîtrait souhaitable.

La famille doit être informée de cette démarche (cf circulaire « éducation spécialisée »)

Si vous n'avez pu informer cette famille, indiquez les raisons :

Attitude de la famille devant ce signalement :

Coopérante

Réservée

Hostile

Inconnue

Le Directeur

A

F-02
L'ENSEIGNANT RESPONSABLE DE L'ENFANT

2-1 Lecture		Motricité	0/1	6-1 Présentation Attitude		6-4 Conduite en classe	
Connaissance lettres	0/1	Vision	0/1	Présentation Attitude		Conduite en classe	
Connaissance mots globaux	0/1	Audition	0/1	Tenue		A Emotivité	
Lecture annonante + Syllabique	0/1	Langage	0/1	Politesse		A Impulsivité	
Lecture Hésitante + Compréhensive	0/1	Divers	0/1	Exactitude		A Instabilité	
Lecture mécanique -- sens	0/1			Aisance		A Inhibition	
Lecture presque Courante	0/1	4-1 Activités d'éveil		Vitalité		A Activité	
Lecture courante	0/1	Intérêt	A	Soumission		A initiatives	
Compréhension information écrite	0/1	4-2 Manuelles et artistiques		Résistance		0/1 Apathie	
Observation	A	Intérêt	A	Opposition		0/1 Respect des règles	
2-2 Expression orale		Réussite	A	6-2 Rapport avec le Maître		6-5 Comportement en récréation	
Observation	A	Jugement	A	Affection		Groupes	
2-3 Expression écrite		Bon sens	A	Familiarité		Respect des règles	
Capable en copiant	0/1	Imagination	A	Besoin d'être remarqué		Querelles	
Copie texte sans faute	0/1			Besoin d'être protégé		Désamour	
Ecrit texte dicté avec fautes fréquentes	0/1	5-1 Attention		Séduction		6-6 Autres indications	
Ecrit texte dicté peu de fautes	0/1	Attention	A	6-3 Rapports avec les camarades		La famille	
Rédige un texte avec fautes fréquentes	0/1	Concentration	A	Affinité petits		7-1 Relation école famille	
Rédige un texte avec peu fautes	0/1	Distraction	0/1	Affinité grands		Relation	
Observation	A	Bavardage	0/1	Affinités avec pairs		Coopération	
2-4 Numération opérations		Réverie	0/1	Accepté		Indifférence	
Connaissance des nombres	0/1	Labilité	0/1	Rejeté		Conflit	
Mécanisme de numération	0/1	5-2 Effort		Taquin		Fréquence contact	
Addition sans retenue	0/1	Effort	A	Indépendant		Divers	
Addition avec retenue	0/1	Persévérance	A	Dominateur		7-2 Relation Famille enfant	
Sens (+) acquis	0/1	Fatigabilité	0/1	Susceptible		Surprotection	
Soustraction sans retenue	0/1	Abandon	0/1	Jaloux		Indifférence	
Soustraction avec retenue	0/1	5-3 Travail personnel		Querelleur		Attention	
Sens (-) acquis	0/1	Travail personnel				Rigidité	
Multiplication	0/1	Rythme	A			6 Avis de l'enseignant	
Sens (*) acquis	0/1	Qualité du travail	A			1 avis	
Division	0/1	6-4 Degré d'autonomie				2 avis	
Sens (/) acquis	0/1	Autonomie	A			3 avis	
Compréhension de situation problème	NIV Scolaire	Capable de travailler seul	1/0			4 avis	
		Capable de travailler en équipe	1/0			5 avis	
		5-5 Source de stimulation et ressort pédagogique					
		Amour propre	1/0				
		Désir de plaire	1/0				
		Bonne volonté	1/0				
		Désir d'apprendre	1/0				
		Autorité	1/0				
		NSP					

N°	Nom	sexe	date de naissance	orientation ses	Nb de signalment	Qi T	Qi P	Qi V	Niveau scolaire	Connaissance des lettres	Connaissance mots globaux	Lecture annonante et syllabique
1	G			Yssingeaux	2	86	92	82	Nr	Oui	Oui	Nr
2	G			Vals	2	81	91	75	Ce1	Oui	Oui	Oui
3	G			Brives	4	75	76	79	Ce2	Nr	Nr	Nr
4	F			Brives	1				Cm1	Oui	Oui	Nr
5	G			Yssingeaux	3	83	87	82	Ce1	Oui	Oui	Oui
6	F			Brives	1	68	77	68	Ce2	Non cotable	Non cotable	Non cotable
7	F			Chambon	4	68	73	69	Ce2	Oui	Oui	Non
8	F			Chambon	5	64	65	70	Ce1	Nr	Nr	Oui
9	G			Vals	5	74	83	72	Ce1	Oui	Oui	Non
10	G			Chambon	7	82	75	92	Ce2	Nr	Nr	Nr
11	F			Yssingeaux	1	63	70	64	Ce2	Oui	Oui	Non
12	G			Vals	1	65	48	86	Cm1	Non cotable	Non cotable	Non cotable
13	F			Yssingeaux	5	69	89	57	Ce1	Nr	Nr	Oui
14	G			Yssingeaux	4	73	84	69	Ce2	Nr	Nr	Oui
15	G			Brives	1	72	75	75	Ce2	Oui	Oui	Nr
16	F			Brives	1	78	95	67	Cm1	Non cotable	Non cotable	Non cotable
17	G			Brives	3	73	75	78	Ce2	Nr	Nr	Nr
18	G			Vals	2	77	89	70	Ce2	Oui	Oui	Non
19	F			Chambon	2	88	87	92	Ce2	Oui	Oui	Non
20	F			Brives	1	97	102	93	Cm1	Oui	Nr	Oui
21	G			Yssingeaux	6	79	89	74	Ce1	Oui	Oui	Non
22	G			Vals	7	81	88	78	Ce2	Oui	Oui	Non
23	G			Vals	3	86	81	94	Ce2	Oui	Oui	Non
24	F			Chambon	4	78	85	75	Ce1	Nr	Nr	Nr
25	G			Chambon	1	92	93	83	Cm1	Non	Non	Oui
26	G			Yssingeaux	3	78	79	81	Ce2	Oui	Oui	Non
27	G			Yssingeaux	1	77	84	76	Ce2	Oui	Oui	Non
28	F			Yssingeaux	1	81	79	81	Cm1	Oui	Oui	Oui
29	F			Brives	4	91	96	88	Cm1	Oui	Oui	Non
30	F			Chambon	1				Ce2	Non cotable	Non cotable	Non cotable
31	F			Yssingeaux	6	75	77	78	Ce2	Oui	Oui	Non
32	F			Brives	1	78	80	80	Cm1	Oui	Nr	Oui
33	G			Brives	5	60	64	64	Ce2	Nr	Nr	Nr
34	G			Chambon	1	65	57	67	Ce1	Oui	Oui	Non
35	F			Yssingeaux	7	70	68	76	Ce2	Oui	Oui	Non
36	G			Brives	5	90	99	84	Cm2	Oui	Oui	Non
37	G			Vals	1	81	87	79	Cm1	Oui	Nr	Nr
38	G			Brives	1	85	84	88	Cm2	Nr	Nr	Nr
39	G			Vals	4	65	61	75	Ce1	Oui	Oui	Oui
40	G			Vals	1	92	96	90	Cm1	Oui	Oui	Oui
41	G			Brives	1	70	70	75	Cm1	Nr	Nr	Oui
42	G			Brives	2	60	64	64	Ce1	Oui	Oui	Non
43	F			Brives	1	81	89	78	Ce2	Oui	Oui	Non
44	G			Vals	2	81	96	87	Cm1	Oui	Nr	Non
45	F			Yssingeaux	1	73	68	84	Cm1	Oui	Oui	Nr
46	G			Chambon	1	76			Ce2	Non cotable	Non cotable	Non cotable
47	F			Brives	1	90	92	90	Ce2	Nr	Nr	Nr
48	G			Brives	1	81	85	81	Ce1	Oui	Oui	Oui
49	G			Vals	1	91	98	87	Cm1	Oui	Oui	Non
50	G			Yssingeaux	6	82	95	74	Ce1	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
51	G			Chambon	7	92	94	92	Ce2	Nr	Nr	Nr
52	G			Vals	1	72	64	85	Ce2	Oui	Oui	Non
53	F			Chambon	4	65	66	70	Ce1	Nr	Nr	Nr
54	G			Vals	4	90			Ce2	Nr	Nr	Nr

Base de données : table de récolement des données scolaires concernant le corpus étudié

Lecture hésitante mais comprise	Lecture mécanique sans sens	Lecture presque courante	Lecture courante	Compréhension information écrite	Observation lecture 1	Observation Type 1	Observation lecture 2
Oui	Nr	Nr	Nr	Oui	E	Oral	B
Non	Oui	Non	Non	Non	E	Oral	E
Nr	Nr	Oui	Oui	Oui	Nr	Nr	Nr
Nr	Oui	Nr	Nr	Nr	D	Oral	D
Oui	Nr	Non	Non	Oui	D	Oral	C
Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Nr	Non cotable
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Nr	Nr	Nr
Nr	Nr	Oui	Nr	Nr	D	Compréhension	Nr
Oui	Non	Oui	Non	Oui	D	Articulation	B
Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	D	Compréhension	E
Oui	Nr	Oui	Non	Oui	C	Articulation	C
Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	C	Oral	C
Nr	Oui	Nr	Nr	Nr	C	Eva du niveau	Nr
Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	C	Eva du niveau	Nr
Nr	Nr	Oui	Non	Non	B	Oral	D
Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	D	Oral	D
Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Non	Oui	Non	Non	Non	Nr	Nr	Nr
Nr	Nr	Oui	Oui	Oui	B	Oral	Nr
Nr	Oui	Nr	Nr	Nr	D	Oral	D
Oui	Nr	Oui	Non	Non	C	Articulation	Nr
Non	Non	Oui	Non	Oui	D	Compréhension	Nr
Oui	Non	Oui	Oui	Oui	D	Compréhension	Nr
Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	B	Compréhension	D
Non	Oui	Non	Non	Non	E	Oral	E
Non	Non	Oui	Non	Oui	Nr	Nr	Nr
Oui	Non	Oui	Non	Oui	C	Compréhension	C
Oui	Non	Non	Non	Non	D	Compréhension	E
Oui	Non	Oui	Nr	Oui	C	Eva du niveau	D
Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	B	Oral	D
Non	Non	Oui	Non	Oui	Nr	Nr	Nr
Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Nr	Nr	Oui	Nr	Oui	B	Compréhension	Nr
Non	Oui	Oui	Non	Non	D	Compréhension	E
Non	Non	Oui	Non	Non	E	Compréhension	Nr
Oui	Non	Oui	Nr	Oui	B	Oral	D
Oui	Nr	Nr	Nr	Non	Nr	Nr	Nr
Oui	Nr	Nr	Nr	Oui	B	Compréhension	D
Oui	Non	Non	Non	Oui	D	Oral	B
Non	Nr	Nr	Nr	Non	E	Compréhension	E
Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Non	Oui	Oui	Non	Oui	D	Compréhension	Nr
Non	Oui	Oui	Non	Non	D	Articulation	E
Non	Oui	Oui	Non	Non	E	Compréhension	Nr
Nr	Nr	Nr	Oui	Oui	A	Compréhension	C
Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	Non cotable	D	Oral	E
Nr	Oui	Nr	Nr	Non	E	Compréhension	Nr
Non	Oui	Non	Non	Nr	D	Oral	E
Non	Non	Nr	Oui	Oui	C	Eva du niveau	D
Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	C	Eva du niveau	B
Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	D	Compréhension	E
Non	Oui	Non	Non	Oui	D	Compréhension	C
Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	B	Oral	D
Oui	Nr	Nr	Nr	Oui	D	Compréhension	Nr

Observation Type 2	Expression orale	Exp1	Exp2	Exp3	Ne s'exprime pas	Difficilement comprendre	Par bribes, décousu	Abondamment mais confus	Aisément et correctement	Chronologie et raisonnement
Compréhension		ne	dif	chr	Oui	Oui	Nr	Nr	Nr	Oui
Compréhension		bri			Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Nr		Ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Compréhension		Ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Articulation		bri			Nr	Non	Oui	Non	Non	Non
Nr		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr		bri			Nr	Nr	Oui	Nr	Nr	Nr
Nr		ne	dif	bri	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Compréhension		ne			Oui	Non	Non	Non	Non	Nr
Compréhension		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Articulation		ab	chr		Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Oral		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr		ais			Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Non
Nr		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Compréhension		ab			Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Oral		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Nr		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Non	Non
Nr		nr			Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Compréhension		dif			Nr	Oui	Nr	Nr	Nr	Nr
Nr		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Nr		ab	ais	chr	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Nr		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Non	Non
Oral		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Compréhension		ne	dif	bri	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Nr		ab	chr		Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Oui
Eval. niveau		bri	ab		Non	Nr	Oui	Oui	Non	Non
Compréhension		dif	bri		Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Oral		ab	chr		Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Compréhension		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr		ais	chr		Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nr		ne			Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Nr		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Non	Oui	Oui
Compréhension		bri	ab	chr	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Nr		bri			Nr	Nr	Oui	Nr	Nr	Nr
Oral		ais	chr		Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nr		ab			Non	Nr	Nr	Oui	Non	Non
Compréhension		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Compréhension		ab	ais		Non	Non	Non	Oui	Oui	Nr
Oral		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Nr		dif	bri		Nr	Oui	Oui	Nr	Nr	Nr
Nr		ne	chr		Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Oral		ab	ais		Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Nr		ne	bri		Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Nr		ne			Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Compréhension		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr		ab			Nr	Nr	Nr	Oui	Nr	Nr
Oral		ne			Oui	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Motivation		chr			Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Oui
Compréhension		nc			Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Motivation		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Eval. niveau		ne	dif	bri	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Compréhension		ais	chr		Nr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui
Nr		ab	ais	chr	Nr	Nr	Nr	Oui	Oui	Oui

Observation Exp Orale 1	Expression orale type 1	Observation Exp Orale 2	Expression orale type 2	Champ1	Capable d'écrire en copiant	Copier sans faute	dictée avec fautes fréquentes	dictée avec peu de fautes
D	Syntaxe	B	Articulation		Oui	Oui	Non rép.	Non rép.
D	Communication	C	Timidité		Oui	Non	Oui	Non
A	Communication	B	Vocabulaire		Oui	Oui	Non rép.	Oui
C	Vocabulaire	C	Enonciation		Non rép.	Non rép.	Non rép.	Non rép.
D	Communication	D	Timidité		Oui	Non	Oui	Non
Non Cotable	NC	Non Cotable	NC		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
D	Timidité	Nr	Nr		Oui	Non rép.	Non rép.	Oui
D	Pas d'expression	Nr	Nr		Non	Non rép.	Non rép.	Non
E	Communication	C	Communication		Oui	Oui	Oui	Oui
B	Communication	D	Vocabulaire		Non rép.	Oui	Oui	Non rép.
B	Communication	D	Enonciation		Oui	Oui	Oui	Non
Non Cotable	NC	Non Cotable	NC		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Non	Non
C	Communication	Nr	Enonciation		Oui	Oui	Oui	Non
Non Cotable	NC	Non Cotable	NC		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr	Enonciation	Nr	Nr		Non rép.	Oui	Oui	Non rép.
E	Communication	Nr	Nr		Oui	Non	Non	Non
B	Timidité	Nr	Nr		Non rép.	Non	Oui	Non rép.
Nr	NR	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non rép.
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Non	Oui	Non
D	Communication	D	Articulation		Oui	Non	Oui	Non
E	Communication	D	Communication		Oui	Non	Oui	Non
Nr	NR	Nr	Nr		Non rép.	Oui	Oui	Non rép.
D	Enonciation	D	Enonciation		Non	Non	Oui	Non
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Non rép.	Oui
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
E	Expression	E	Enonciation		Non	Non	Oui	Non
B	Enonciation	B	Timidité		Oui	Non rép.	Oui	Oui
Non Cotable	NC	Non Cotable	NC		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
C	Enonciation	C	Vocabulaire		Oui	Non	Oui	Non
C	Enonciation	B	Enonciation		Non rép.	Non rép.	Non rép.	Non rép.
D	Vocabulaire	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
E	Syntaxe	D	Vocabulaire		Oui	Oui	Oui	Non
C	Enonciation	D	Vocabulaire		Oui	Non rép.	Oui	Oui
Nr	Nr	Nr	Nr		Non rép.	Non	Non rép.	Non
B	Enonciation	C	Timidité		Oui	Non	Oui	Non rép.
B	Communication	D	Vocabulaire		Oui	Oui	Oui	Oui
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non rép.
D	Enonciation	Nr	Nr		Oui	Non rép.	Oui	Non rép.
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Non	Oui	Non
B	Enonciation	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
E	Vocabulaire	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non
E	Passivité	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non rép.
Non Cotable	Nc	Non Cotable	Nc		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
Nr	Nr	Nr	Nr		Oui	Non	Oui	Non
D	Enonciation	D	Timidité		Non rép.	Non	Oui	Non
B	Enonciation	Nr	Nr		Oui	Non rép.	Oui	Oui
A	Métalangage	B	Enonciation		Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable	Non Cotable
D	Communication	D	Communication		Oui	Oui	Oui	Non rép.
D	Articulation	D	Communication		Oui	Oui	Oui	Non
A	Aisance	Nr	Nr		Oui	Oui	Oui	Non rép.
D	Enonciation	D	Communication		Oui	Non rép.	Oui	Non

rédaction avec fautes fréquentes	rédaction avec peu de fautes	Observation exp écrite 1	Valence	Obs exp écrite 2	Valence2	Attitude à l'égard des activités	Connaissance des nombres	Numeration	Addition simple
Non	Non rép.	Orthographe	D	Etranger	C		100000	Nr	Oui
Oui	Non	Compréhension	E	Psychologie	E		10000	Oui	Oui
Non rép.	Oui	Grammaire	C	Niveau	C		NON	Non	Oui
Non rép.	Non rép.	Vocabulaire	D	Grammaire	D		Nr	Oui	Oui
Oui	Non	Orthographe	E	Orthographe	D		1000	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Compréhension	D	Non rép.	Nr		Nr	Nr	Nr
Oui	Non rép.	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		100000	Oui	Oui
Non	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		10000	Partiellement	Oui
Oui	Non	Capacités +	B	Psychologie	C		1000	Oui	Oui
Oui	Non rép.	Structuration	E	Chronologie	D		100000	Partiellement	Oui
Oui	Non	Production de textes	B	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Orthographe	D	Orthographe	D		Nr	Nr	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		1000	Partiellement	Oui
Oui	Non rép.	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		1000000	Oui	Oui
Oui	Non	Orthographe	E	Psychologie	E		Oui	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Compréhension	E	Non rép.	Nr		Nr	Nr	Nr
Oui	Non rép.	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		Nr	Oui	Oui
Non	Non	Compréhension	E	Non rép.	Nr		1000000	Oui	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		10000	Oui	Oui
Oui	Non rép.	Orthographe	D	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non	Non	Vocabulaire	D	Non rép.	Nr		200	Oui	Oui
Oui	Non	Structuration	B	Evolution	B		Oui	Oui	Oui
Non	Non	Orthographe	E	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non rép.	Non rép.	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		100000	Oui	Oui
Oui	Non	Structuration	E	Orthographe	E		Oui	Partiellement	Oui
Oui	Non rép.	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		10000	Oui	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		Oui	Partiellement	Oui
Oui	Non	Structuration	D	Orthographe	D		Oui	Non	Oui
Oui	Non	Orthographe	E	Niveau	E		Nr	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Grammaire	D	Orthographe	E		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		10000	Oui	Oui
Oui	Non	Orthographe	D	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non rép.	Oui	Production de textes	A	Vocabulaire	D		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Capacités +	B	Non rép.	Nr		10000	Non	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		10000	Oui	Oui
Oui	Non	niveau	D	Travail	B		Oui	Oui	Oui
Non	Non	Structuration	E	Orthographe	E		1000	Non	Oui
Non rép.	Non rép.	Production de textes	B	Difficultés	C		Oui	Oui	Oui
Non	Non	Structuration	D	Evolution	B		1000	Oui	Oui
Oui	Non rép.	Production de textes	B	Orthographe	D		Oui	Partiellement	Oui
Oui	Non rép.	Structuration	D	Grammaire	D		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		1000	Non	Oui
Oui	Non	Idées	D	Grammaire	D		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Non rép.	Nr	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non rép.	Oui	Production de textes	B	Travail	D		Oui	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Orthographe	E	Orthographe	E		Nr	Nr	Oui
Oui	Non	Structuration	D	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Orthographe	D	Psychologie	D		Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Structuration	E	Non rép.	Nr		Oui	Oui	Oui
Non Cotable	Non Cotable	Orthographe	D	Non rép.	Nr		Oui	Partiellement	Nr
Oui	Non rép.	Psychologie	C	Non rép.	Nr		1000000	Oui	Oui
Oui	Non	Structuration	D	Chronologie	D		Oui	Oui	Oui
Oui	Non rép.	Orthographe	E	Psychologie	E		1000	Partiellement	Oui
Oui	Non	Psychologie	C	Psychologie	C		Oui	Partiellement	Oui

Addition avec retenue	Addition sans retenue	Soustraction Simple	Soustraction avec retenue	Soustraction sans retenue	Multiplication	Multiplication sans retenue	Division	Division sans retenue	Problèmes
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	nr
Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	CE1
Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Nr	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Nr
Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	cm2
Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	CE2
Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nr
Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	cm1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	CM2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	CE1
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	CP
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	cm1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	ce2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	cm1
Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	cm2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	CM2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	cm1
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Nr
Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	CE1
Non	Non	Oui	Non	Non	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Nr
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	CE2
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	CE2
Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	CE1
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	CE2

Commentaires maths	Troubles particuliers 1	Troubles particuliers 2
Pas de permance des acc	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Pb de langue	XX	XX
Pas de permance des acc	XX	XX
pas de bases, pas de métho	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Bonne logique	handicap moteur	XX
Nr	vision	XX
Nr	XX	XX
Pbs de Compréhension	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
pas de bases, pas de métho	XX	XX
Pas de permance des acc	XX	XX
Nr	articulation	amblyopie
Nr	articulation	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Difficultés en lecture	XX	XX
Nr	XX	XX
Difficultés en lecture	XX	XX
Nr	articulation	XX
Nr	XX	XX
Pbs de Compréhension	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Nr	XX	XX
Pas de permance des acc	XX	XX
Nr	XX	XX
Bonne logique	XX	XX
Difficultés en lecture	XX	XX
Nr	articulation	XX
Pbs de Compréhension	XX	XX
Pas de permance des acc	XX	XX
Nr	vision	XX
Nr	XX	XX
Pbs de Compréhension	articulation	R
Nr	vision	XX
Nr	traitement permanent	XX
Bonne compréhension	instabilité	XX
Difficultés en lecture	psychologie	R
Nr	XX	XX
Nr	vision	pataud
Nr	XX	XX
Pas de permance des acc	accident cérébral séq	XX

Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : la lecture

Lecture

Connaissance des lettres	Total	Quotients intellectuels							
		?	A	B	C	D	E	F	G
Non	1								1
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	14		2	2	4	1	1	1	3
Oui	33	1	2	3	5	8	7	2	5

Connaissance mots globaux	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	1								1
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	18		2	2	4	2	3	1	4
Oui	29	1	2	3	5	7	5	2	4

Lecture annonante et syllabiq	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	20		2	2	3	5	3	2	3
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	15	1	1	1	4	1	3	1	3
Oui	13		1	2	2	3	2		3

Lecture hésitante mais compr	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	15		1	1	2	4	4		3
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	13	1	2	2	4	1		1	2
Oui	20		1	2	3	4	4	2	4

Lecture mécanique sans ser	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	13			2	2	3	2	1	3
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	22		3	1	6	4	3	2	3
Oui	13	1	1	2	1	2	3		3

Lecture presque courante	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	8			1	1	3	2		1
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	19	1		2	4	2	3	1	6
Oui	21		4	2	4	4	3	2	2

Lecture courante	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	22		2	3	4	7	5		1
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	20	1	2	1	3	2	3	1	7
Oui	6			1	2			2	1

Compréhension information éc	Total	?	Quotients intellectuels						
			A	B	C	D	E	F	G
Non	13			1	2	3	4		3
Non cotable	6	1		2		2	1		
Nr	12	1	1	2	2	2	2		2
Oui	23		3	2	5	4	2	3	4

Légende des codes	
QI < 65	A
65 ≤ QI < 70	B
70 ≤ QI < 75	C
75 ≤ QI < 80	D
80 ≤ QI < 85	E
85 ≤ QI < 90	F
90 ≤ QI < 100	G
N. C.	?

Lecture

Analyse croisée enseignement spécialisé/QI/ Trouble constaté

	QI	Total	Articulation	Compréhension	Eval. niveau	Oral	Motivation	Nr
Non spé.	QI<65	7	2	2		1		2
Non spé.	65=<QI<70	7		2		1		4
Non spé.	70=<QI<75	11		3	1	2		5
Non spé.	75=<QI<80	15	1	3	1	7		3
Non spé.	80=<QI<85	10	1	4		2		3
Non spé.	85=<QI<90	7		3		2		2
Non spé.	90=<QI<100	9		4	1	2	1	1
		66	4	21	3	17	1	20
Non spé.			9,3%	48,8%	7,0%	39,5%	2,3%	30,3%
Spéci.	QI<65	2		1				1
Spéci.	65=<QI<70	6		2	1	2		1
Spéci.	70=<QI<75	9	1	2	1	1		4
Spéci.	75=<QI<80	7	1	1				5
Spéci.	80=<QI<85	8		4	1	2		1
Spéci.	90=<QI<100	6		2	1	1	1	1
		38	2	12	4	6	1	13
Spéci.			8,7%	52,2%	17,4%	26,1%	4,3%	34,2%

Synthèse

	Articulation	Compréhension	Eval. niveau	Oral	Motivation	Nr
Non spé.	9,3%	48,8%	7,0%	39,5%	2,3%	30,3%
Spéci.	8,7%	52,2%	17,4%	26,1%	4,3%	34,2%

Analyse croisée Trouble constaté/ valence

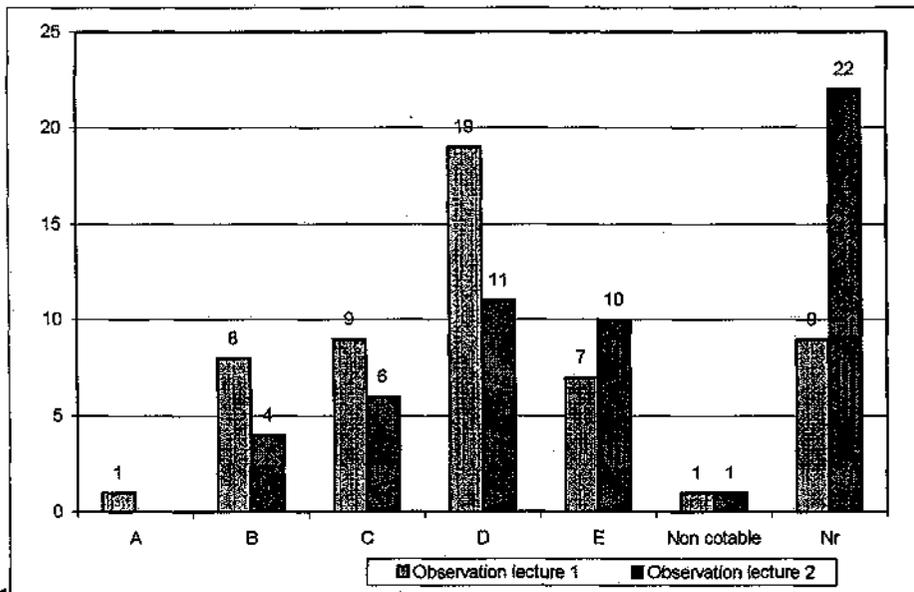
Observation Type 1	Total	A	B	C	D	E
Articulation	4			2	2	
Compréhension	19	1	3	1	10	4
Eva du niveau	5			5		
Oral	16		5	1	7	3

Observation 2	Total	A	B	C	D	E
Articulation	2			2		
Compréhension	16		4		6	6
Eval. niveau	2			2		
Motivation	2				1	1
Oral	8			1	4	3

Lecture

Résultats de l'analyse de la valence des appréciations

	Observation lecture 1		Observation lecture 2	
	F	G	F	G
A	1	1		
B	8	4	4	4
C	9	3	6	2
D	19	6	13	7
E	7	2	5	10
Non cotable	1	1	1	1
Nr	9	3	6	22



Observation lecture 1	Observation lecture 2							
Cotations	A	B	C	D	E	Nr	Non cotable	
A	1							
B	8			6		2		
C	9	1	3	2		3		
D	19	2	2	3	7	5		
E	7	1			3	3		
Nr	9					9		
Non cotable	1						1	
Totaux		0	4	6	11	10	22	1

Nombre de réponses possibles rang1	53
Nombre de réponses possibles rang2	53
Nombre de réponses rang 1	44
Nombre de réponses rang 2	31
Taux rang 1	83,0%
Taux rang 2	58,5%
Taux global	70,8%

La production écrite

Capable d'écrire en copiant	Synthèse ligne	F	G
Non	3	2	1
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	8	3	5
Oui	37	12	25

Copier sans faute	Synthèse ligne	F	G
Non	15	4	11
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	9	4	5
Oui	24	9	15

Texte dicté avec fautes fréquentes	Synthèse ligne	F	G
Non	2		2
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	8	3	5
Oui	38	14	24

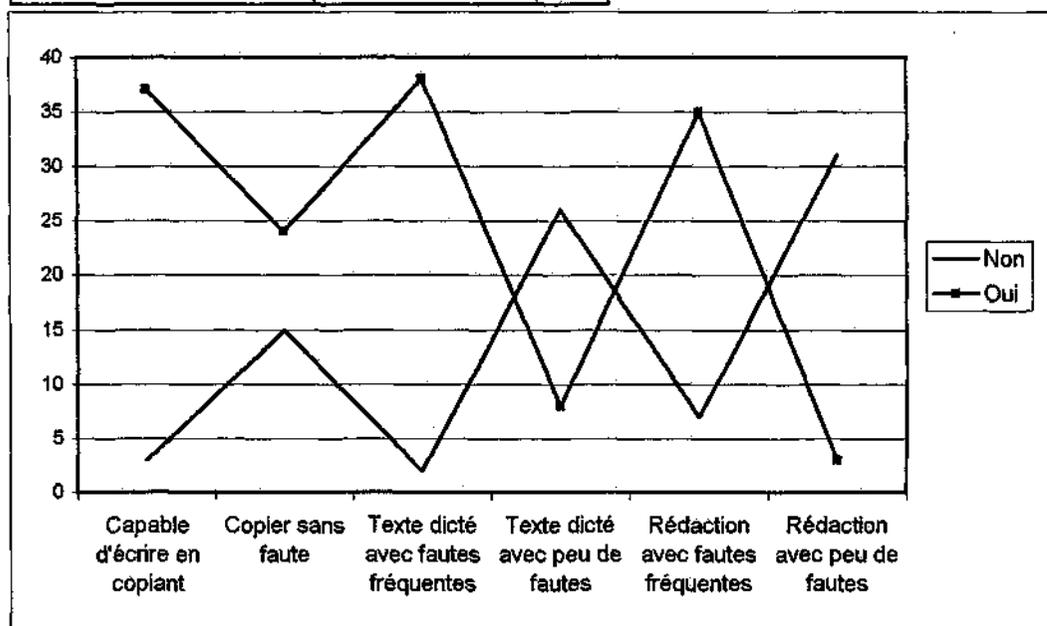
Texte dicté avec peu de fautes	Synthèse ligne	F	G
Non	26	9	17
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	14	6	8
Oui	8	2	6

Rédaction avec fautes fréquentes	Synthèse ligne	F	G
Non	7	1	6
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	6	3	3
Oui	35	13	22

Rédaction avec peu de fautes	Synthèse ligne	F	G
Non	31	11	20
Non Cotable	6	3	3
Non rép.	14	5	9
Oui	3	1	2

	Non	Oui	Non rép.
Capable d'écrire en copiant	3	37	8
Copier sans faute	15	24	9
Texte dicté avec fautes fréquentes	2	38	8
Texte dicté avec peu de fautes	26	8	14
Rédaction avec fautes fréquentes	7	35	6
Rédaction avec peu de fautes	31	3	14
	84	145	59

Nombre de réponses possibles	288
Taux de réponses	79,51%



La production écrite
Analyse croisée avec le niveau scolaire

Capable d'écrire en copiant	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non	1		2			3
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	2	4	2			8
Oui	9	17	8	2	1	37

Copier sans faute	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non	5	5	4	1		15
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	1	3	4	1		9
Oui	6	13	4		1	24

dictée avec fautes fréquentes	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non		2				2
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	1	4	2		1	8
Oui	11	15	10	2		38

dictée avec peu de fautes	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non	8	13	5			26
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	2	5	5	1	1	14
Oui	2	3	2	1		8

rédaction avec fautes fréquentes	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non	3	2	1		1	7
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	1	2	2	1		6
Oui	8	17	9	1		35

rédaction avec peu de fautes	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr	Total
Non	10	13	7	1		31
Non Cotable	1	3	2			6
Non rép.	2	6	4	1	1	14
Oui		2	1			3

Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'expression orale

Analyse croisée entre troubles constatés et QI

Oui	QI<65	65=<QI<70	70=<QI<75	75=<QI<80	80=<QI<85	85=<QI<90	90=<QI<100	commu	Total
Ne s'exprime pas	2		3	1	3		1		10
Difficilement comprendre	1		2		2		2		7
Par bribes, décousu	1	2	3	3	2		1		12
Abondamment mais confus	1	2	3	4	4	2	3	1	20
Aisément et correctement	1	3	2	2	2		4		14
Chronologie et raisonnement	4	2	2	3	2		6		19
	10	9	15	13	15	2	17	1	82
	4	7	9	11	9	3	9	2	54

Non	QI<65	65=<QI<70	70=<QI<75	75=<QI<80	80=<QI<85	85=<QI<90	90=<QI<100	commu	Total
Ne s'exprime pas	1	2	1	3	4		2		13
Difficilement comprendre	2	2	2	3	3		2		14
Par bribes, décousu	2	1	2	1	2		2		10
Abondamment mais confus	3		1	3	2		2		11
Aisément et correctement	3	1	3	4	3	1	2		17
Chronologie et raisonnement		1	2	4	4	1	1		13

Résultats globaux

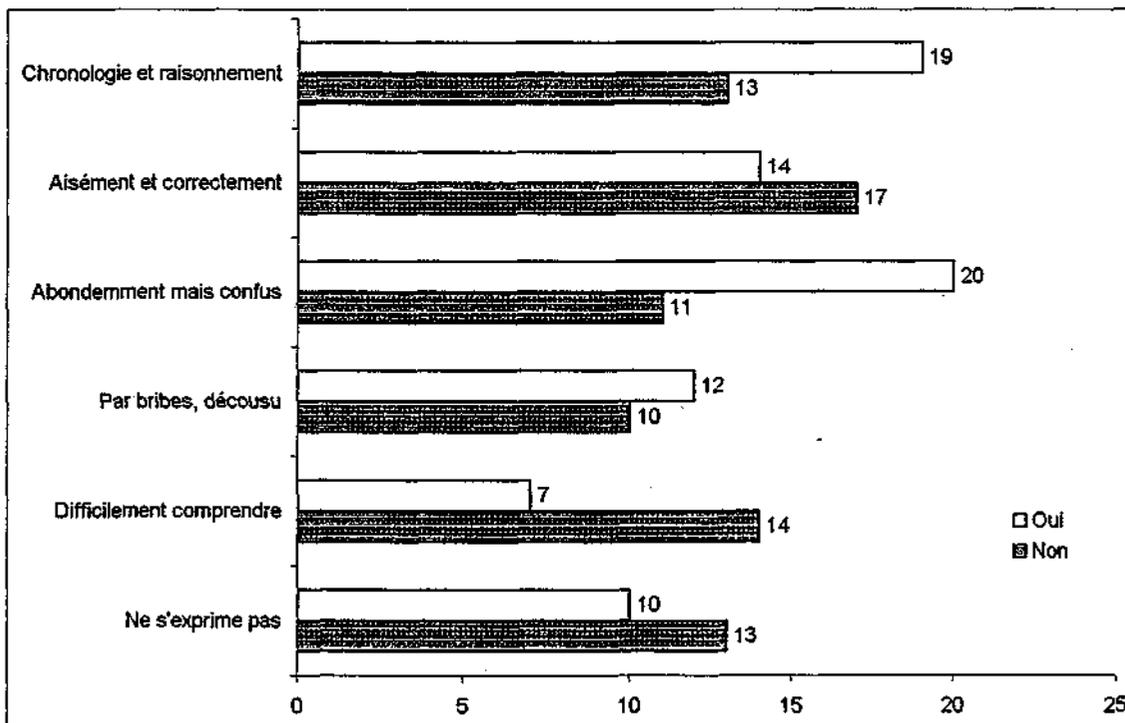
	Non	Oui	N. Rép.
Ne s'exprime pas	13	10	25
Difficilement comprendre	14	7	27
Par bribes, décousu	10	12	26
Abondamment mais confus	11	20	17
Aisément et correctement	17	14	17
Chronologie et raisonnement	13	19	19
	78	82	131

Analyse d'un tableau

$\chi^2 = 6.84$
5 degrés de liberté
 $p = 0.23289552$

Taux de réponse

55,6%



Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : les mathématiques

	A+ simple	A+ avec retenue	A+ sens acquis	S- Simple	S- avec retenue	S- sens acquis	X	X sens acquis	Division	/ sens acquis
Non	0	3	7	4	10	12	10	24	33	41
Oui	51	49	44	48	42	39	41	27	18	10

Addition simple	F	G
Non	0	0
Oui	18	33
Addition avec retenue	F	G
Non	1	2
Oui	17	32
Addition sens acquis	F	G
Non	1	6
Oui	16	28

Soustraction Simple	F	G
Non	2	2
Oui	16	32
Soustraction avec retenue	F	G
Non	5	5
Oui	13	29
Soustraction sens acquis	F	G
Non	5	7
Oui	12	27

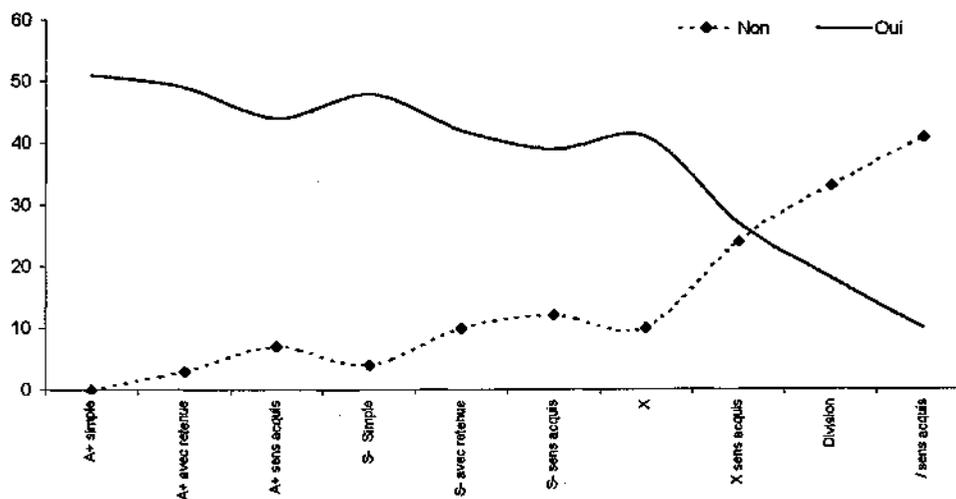
Multiplication	F	G
Non	4	6
Oui	14	27
Multiplication sens acquis	F	G
Non	9	15
Oui	9	18

Division	F	G
Non	14	19
Oui	4	14
Division sens acquis	F	G
Non	16	25
Oui	2	8

	Non	Oui
Addition simple	0	51
Addition avec retenue	3	49
Addition sens acquis	7	44
Soustraction Simple	4	48
Soustraction avec retenue	10	42
Soustraction sens acquis	12	39
Multiplication	10	41
Multiplication sens acquis	24	27
Division	33	18
Division sens acquis	41	10

numéraj	Q1<65	65=<Q1<70	70=<Q1<75	75=<Q1<80	80=<Q1<85	85=<Q1<90	90=<Q1<100	No
Non	1	1	1		2			
Nr	2			2	1			
Oui	2	2	8	8	4	3	6	2
Partielle ment	1	2		1	2		3	

Khi² = 6.88 p = 0.33175548
6 degrés de liberté



Tableaux d'analyse des dossiers pédagogiques : l'enfant dans son travail

L'attention

Attention 1	Total	Filles		Garçons	
Absent ou aucune attention	6	2	0,1	4	0,1
Faible, distrait, rêveur	24	9	0,45	15	0,4
Bonne ou très bonne	15	5	0,25	10	0,3
Moyenne	6	2	0,1	4	0,1
Non réponse	3	2	0,1	1	0,0

20
 $\text{Khi}^2 = 1.29$ 4 degrés de liberté $p = 0.86299523$

Attention 1	Total de orientation ses	1	2	3	4	5	6	7
Absent ou aucune attention	6	3	1	1		1		
Bonne ou très bonne	15	7	1		2	2	2	1
Faible, distrait, rêveur	24	9	3	3	4	1	1	3
moyenne	6	3			2	1		
nr	3	2	1					

Attention 1	Total de orientation ses	6	Clis	Cm1	Cm2
Absent ou aucune attention	6	4			2
Bonne ou très bonne	15	1	8		6
Faible, distrait, rêveur	24	3	7	1	13
moyenne	6		3	2	1
nr	3	1		1	1

$\text{Khi}^2 = 13.98$
 4 degrés de liberté
 $p = 0.00735916$

Attention 1	Total de orientation ses	Non spé	Spéci
Absent ou aucune attention	6	6	
Bonne ou très bonne	15	7	8
Faible, distrait, rêveur	24	16	8
moyenne	6	3	3
nr	3	3	

$\text{Khi}^2 = 7.67$
 4 degrés de liberté
 $p = 0.10462637$

Attention 1	Total de orientation ses	Coll	Elém
Absent ou aucune attention	6	4	2
Bonne ou très bonne	15	1	14
Faible, distrait, rêveur	24	3	21
moyenne	6		6
nr	3	1	2

$\text{Khi}^2 = 14.01$
 3 degrés de liberté
 $p = 0.00288632$

Attention 1	Total de orientation ses	Etr	Fr	Tzig
Absent ou aucune attention	6	2	4	
Bonne ou très bonne	15	3	11	1
Faible, distrait, rêveur	24	8	16	
moyenne	6	3	3	
nr	3	2	1	

Attention série 2	Total	F	G
Non réponse	39	16	23
Bavard	5		5
Faible, distrait, rêveur	5	3	2
Agité	1		1
Concentré	1		1
Régulière	1		1
Manque de concentration	1		1
Persévérante	1	1	

L'enfant dans son travail

L'effort

Effort 1	total	Filles	Garçons
Aucun ou peu d'efforts	21	8	13
Abandon devant les difficultés	9	2	7
bien	4	1	3
Persévérant ou très persévérant	15	6	9
Beaucoup d'efforts	1		1
courageuse	1	1	
Nr	3	2	1

Effort 1	Total	1	2	3	4	5	6	7
Abandon devant les difficultés	9	4	2	1	1			1
Aucun ou peu d'efforts	21	11	2	2	2	1	1	2
Beaucoup d'efforts	1					1		
bien	4	1			1	1	1	
courageuse	1	1						
Nr	3		2		1			
Persévérant ou très persévérant	15	7		1	3	2	1	1

Effort 1	de orientati	6	Cls	Cm1	Cm2			
Abandon devant les difficultés	9	1	1	1	6	8	7	
Aucun ou peu d'efforts	21	6	4	1	10	15	11	
Beaucoup d'efforts	1		1	0	0	1	0	
bien	4		3	1	0	4	1	
courageuse	1	1		0	0	0	0	
Nr	3		1	1	1	3	2	
Persévérant ou très persévérant	15	1	8	0	6	14	6	

Effort 1	de orientati	Etr	Fr	Tzig
Abandon devant les difficultés	9		9	
Aucun ou peu d'efforts	21	9	12	
Beaucoup d'efforts	1		1	
bien	4	2	2	
courageuse	1	1	1	
Nr	3	2	1	
Persévérant ou très persévérant	15	5	9	1

Effort 2	Total	Filles	Garçons
Non réponse	42	16	26
abandon	1		1
dépassé	1	1	
n'essale pas	1		1
paresseux	1		1
peu persévérant	2	1	1
résigné	1		1
se laisse vivre	1		1
très attentiste	1		1
volontaire	1	1	
beaucoup d'efforts	1	1	
persévérant	1		1

Effort 1	Total	QI<65	65=<QI<70	<QI<75	<QI<80	<QI<85	<QI<90	QI<100	NC
Abandon devant les difficultés	9				2	3		4	
Aucun ou peu d'efforts	21	2	3	5	6	1	2	1	1
Beaucoup d'efforts	1			1					
bien	4	1	1			2			
courageuse	1		1						
Nr	3		1			1	1		
Persévérant ou très persévérant	15	1	1	3	3	2		4	1
		4	7	9	11	9	3	9	2

L'enfant dans son travail
Le travail personnel

	Total	Filles	Garçons
Aucun ou très peu	5	1	4
Faible ou très faible	2		2
Lent ou très lent	22	8	14
Bien ou correct	14	6	8
Rapide	7	3	4
Divers	3	1	2
Nr	1	1	

Chi² = 3.83 p = 0.70023785

	Total	Filles	Garçons
Nr	30	12	18
Négligé, peu soigné ou médiocre	8	3	5
Soigné ou très soigné	8	3	5
Bien ou très bien	3	2	1
Irrégulier	2		2
Echec en évaluation	1		1
En progrès constants	1		1
très médiocre	1		1

Travail personnel 1	à orienta	1	2	3	4	5	6	7	8
Aucun ou très peu	5	1	2			1		1	4
Bien ou correct	14	5			3	2	2	2	9
Divers	3	3							0
Faible ou très faible	2	1		1					1
Lent ou très lent	22	13	2	2	3	2			9
Nr	1	1	1						1
Rapide	7	1	1	1	2		1	1	6

Chi² = 10.71 p = 0.09786252 6 degrés de liberté

Travail personnel 1	Total de QI < 65	65 = < QI < 70	70 = < QI < 75	75 = < QI < 80	80 = < QI < 85	85 = < QI < 90	90 = < QI	Non communiqué
Aucun ou très peu	5	2		1	1		1	
Bien ou correct	14		3	2	2	3		3
Divers	3		1	2				
Faible ou très faible	2				1		1	
Lent ou très lent	22	2	2	4	5	3	1	5
Nr	1						1	
Rapide	7		1	1	2	2		1

Travail personnel 1	Total	Etr	Fr	Tsig
Aucun ou très peu	5	1	4	
Bien ou correct	14	6	7	1
Divers	3	1	2	
Faible ou très faible	2	1	1	
Lent ou très lent	22	4	18	
Nr	1	1		
Rapide	7	4	3	

Chi² = 13.40
6 degrés de liberté
p = 0.03715610

Coll	Elém
2	3
	14
2	1
1	1
4	18
	1
	7

Chi² = 7.59
6 degrés de liberté
p = 0.26968170

Travail personnel 1	à orienta	6	Clis	Cm1	Cm2
Aucun ou très peu	5	2			3
Bien ou correct	14		8	2	4
Divers	3	2			1
Faible ou très faible	2	1			1
Lent ou très lent	22	4	5	1	12
Nr	1			1	
Rapide	7		5		2

Total	Non spé	Spé
5	5	
14	6	8
3	3	
2	2	
22	16	6
1	1	
7	2	5

Chi² = 13.57
6 degrés de liberté
p = 0.03486230

Travail personnel 1	Total de orientation ses	Bien ou très bien	échec en évaluation	en progrès constants	Irrégulier	Négligé, peu soigné ou médiocre	Nr	Soigné ou très soigné	très médiocre
Aucun ou très peu	5					2	3		
Bien ou correct	14					1	10	3	
Divers	3						2	1	
Faible ou très faible	2						2		
Lent ou très lent	22	1	1	1	2	4	9	3	1
Nr	1						1		
Rapide	7	2				1	3	1	

Analyse de contenu des dossiers pédagogiques
Attitudes à l'égard des activités

	Autres renseignements 1	Total	Bon sens	Bonne mémoire	Difficulté de compréhension	Difficulté de mémorisation	Divers	esprit d'observation	imagination++	Nr
Bon sens		7	1	1	1	1	2	1		
Bonne attention		7	4	1			1			1
Difficulté de compréhension		5			2					3
Difficulté de mémorisation		10	2	3	1	1				3
Difficultés d'attention		6		2	1		2		1	
Divers		4	1			2	1			
Nr		15								15

Autres renseignements 1	Total	F	G
Nr	15	7	8
Difficulté de mémorisation	10	3	7
Bon sens	7	2	5
Bonne attention	7	3	4
Difficultés d'attention	6		6
Difficulté de compréhension	5	3	2
Divers	4	2	2

Autres renseignements	Total	6	Clis	Cm1	Cm2
Bon sens	7	1	3	1	2
Bonne attention	7		4		3
Difficulté de compréhension	5	2			3
Difficulté de mémorisation	10	1	2	1	6
Difficultés d'attention	6	2			4
Divers	4		2	1	1
Nr	15	3	7	1	4

Analyse d'un tableau
Odds ratio = 0.54 (0.19 < OR < 1.55)
Lim. de conf. de l'OR à 95% selon Cornfield
Risque relatif = 0.73 (0.45 < RR < 1.18)
Limites de confiance du RR à 95% obtenues par

série de Taylor
Ignorez le risque relatif s'il s'agit d'une étude cas-témoins.

Chi² p

Non corrigé: 1.63 0.2013487
de Mantel-Haenszel: 1.61 0.2045522

corrigé de Yates: 1.08 0.2988109

***** Analyse Stratifiée *****
Résumé des tableaux 2

Odds ratio brut pour l'ensemble des strates = 0.4

Odds ratio standardisé de Mantel-Haenszel = 0.54
Limites de confiance à 95 % selon Cornfield
0.26 < 0.54 < 1.11

Chi² de Mantel-Haenszel = 2.65

p = 0.10382991

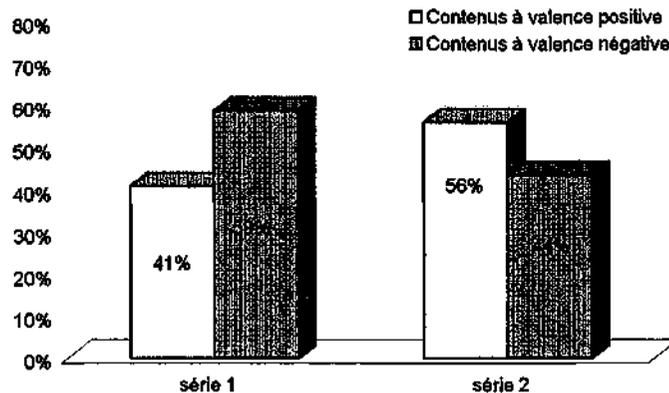
Risque relatif brut pour l'ensemble des strates = 0.73

Risque relatif standardisé selon Mantel-Haenszel de maladie, étant donné "exposition" = 0.73

Limites de confiance de Greenland/Robins = 0.52 < MHRR < 1.03

Autres renseignements 2	Total de nos	F	G
Nr	22	9	13
Bon sens	7	3	4
Difficulté de compréhension	5	1	4
Difficulté de mémorisation	5	3	2
Divers	5		5
Difficultés diverses	4	2	2
Bonne mémoire	2	1	1
esprit d'observation	2	1	1
imagination++	2		2

	série 1	série 2	
Contenus à	41%	56%	1,1%
Contenus à	59%	44%	1,5%



L'avis des Maîtres
analyse croisée avec le niveau scolaire

Libelle chapitre	Libelle	Argument 1	Total	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr
Pas de réponse	Pas de réponse	00	1			1		
Aspect Pédagogique	Lecture	11	1			1		
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	8	3	3	2		
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	3	1	1	1		
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	1			1		
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1	1				
Le maître	Déni de la déficience intellectuelle	21	2		1	1		
Le maître	Doute - hésitation	22	1					1
La psychologie	Psychologie cognitive	51	4		2	2		
La psychologie	Psychologie des affects	52	3		3			
La psychologie	Évocation de troubles psychologiques	54	2	2				
La scolarisation	Historique de la scolarisation et des difficultés	60	12	3	8	1		
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	5		1	2	2	
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou d'échec	62	10	3	5	2		

Libelle chapitre	Libelle	Argument 2	Total	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr
Aspect Pédagogique	Prestations scolaires	10	1		1			
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue écrite	12	2		1	1		
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue orale	13	1			1		
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	9	1	6	1		1
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	4	1	2		1	
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	4	1	1	1	1	
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1			1		
Le maître	Doute - hésitation	22	1			1		
La famille	Problèmes sociaux	40	2	1	1			
La famille	Difficultés familiales	41	1		1			
La famille	Origine étrangère	42	1		1			
La psychologie	Psychologie cognitive	51	6	4	1	1		
La psychologie	Psychologie des affects	52	5	2	2	1		
La psychologie	Psychologie des comportements	53	4		3	1		
La scolarisation	Historique de la scolarisation et des difficultés	60	1			1		
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	5		2	3		
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou d'échec	62	3	1	2			

Libelle chapitre	Libelle	Argument 3	Total	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2	Nr
La psychologie	Psychologie des affects	52	8	4	3			1
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	7		6	1		
La psychologie	Psychologie cognitive	51	7	2	3	2		
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou d'échec	62	4	1	1	2		
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue écrite	12	2	1		1		
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	2	1		1		
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	2		1	1		
Aspect Pédagogique	Autres disciplines	18	1		1			
Aspect Pédagogique	Lecture	11	1		1			
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue orale	13	1		1			
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	1		1			
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1				1	
La famille	Difficultés familiales	41	1	1				
La famille	Problèmes sociaux	40	1		1			
Le maître	Doute - hésitation	22	1		1			

Libelle chapitre	Libelle	Argument 10	Total	Cm1
Le maître	Doute - hésitation	22	1	1

Libelle chapitre	Libelle	Argument 4	Total	Ce1	Ce2	Cm1	Nr
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	1	1			
Aspect Pédagogique	Mathématiques	14	6	1	4	1	
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	2	1	1		
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	2	1	1		
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1			1	
La famille	Origine étrangère	42	1				1
La psychologie	Psychologie cognitive	51	3		1	2	
La psychologie	Psychologie des affects	52	3		2	1	
La psychologie	Psychologie des comportements	53	2	1	1		
La relation	Socialisation	30	1		1		
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou	62	3		2	1	
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	5	2	3		

Libelle chapitre	Libelle	Argument 5	Total	Ce1	Ce2	Cm1	Nr
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	3	1	2		
Aspect Pédagogique	Lecture	11	1	1			
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue écrite	12	1				1
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1			1	
La famille	Difficultés familiales	41	1		1		
La psychologie	Psychologie cognitive	51	4		4		
La psychologie	Psychologie des affects	52	3		2	1	
La psychologie	Psychologie des comportements	53	3	1	1	2	
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou	62	1		1		
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	5	3	2		
Le maître	Déni de la déficience intellectuelle	21	1			1	

Libelle chapitre	Libelle	Argument 6	Total	Ce1	Ce2	Cm1
Aspect Pédagogique	Evaluation du niveau scolaire	15	1		1	
Aspect Pédagogique	Maîtrise de la langue écrite	12	1	1		
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	1			1
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	1		1	
Aspect Pédagogique	Référence à l'aspect professionnel	19	1		1	
La famille	Difficultés familiales	41	1		1	
La psychologie	Psychologie cognitive	51	1		1	
La psychologie	Psychologie des comportements	53	1		1	
La relation	Socialisation	30	1			1
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	2	1	1	

Libelle chapitre	Libelle	Argument 7	Total	Ce1	Ce2	Cm1
Aspect Pédagogique	Nécessité d'une autre pédagogie	18	2	1	1	
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	1	1		
La famille	Origine étrangère	42	1		1	
La relation	Communication	31	1			1
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou	62	1		1	
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	1		1	
Le maître	Doute - hésitation	22	1	1	1	

Libelle chapitre	Libelle	Argument 8	Total	Ce1	Ce2	Cm1
Aspect Pédagogique	Progression constatée	17	1		1	
La famille	Problèmes sociaux	40	1			1
La psychologie	Psychologie des affects	52	1	1		
La psychologie	Psychologie des comportements	53	1		1	
La scolarisation	Proposition explicite d'orientation	61	1		1	

Libelle chapitre	Libelle	Argument 9	Total	Ce1	Cm1
La scolarisation	Prédiction de difficultés ou	62	1	1	
Le maître	Doute - hésitation	22	1		1

Documents relatifs à la troisième partie : essai de typologie
psychologique
Exemplaire de compte-rendu d'examen psychologique

COMPTE RENDU
DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES

NOM et prénoms de l'enfant

Feuillet rédigé par :

Sexe : M

Né(e) le 13-10- à

Qualité : P.S.

Date :

Établissement :

Cours suivi : CM2

COMPTE RENDU DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES

Nature des examens	Date	Niveau intellectuel ou Q.I.
WISC-R	22-10-	inf 9 } Ci 9 } Sim 9 } Ai 7 } Arith (6) } QIV.91 Cu (4) } QIP.77 Ver 9 } Ao 9 } Comp 10 } Co (5) } E.83
La pipe et le rat (Leprieux)	8-11-	NLL CM2 RC CM2 Pi CE14
Test des cycles élémentaire et Moyen		
Français (Leprieux)	" " "	CM2 moyen } difficultés à l'écrit
Mathématiques		CM2 moyen }
Contacteurs - parents		
instituteur		

est présentée par ses parents, il se montre plutôt réservé, manquant d'assurance, stable et soucieux de bien faire. Sa propreté corporelle est plus que douteuse et ses vêtements plutôt négligés et souillés.

On n'observe rien de particulier dans son histoire si ce n'est un attachement excessif à sa mère "il ne voulait pas la lâcher" au point de ne pas fréquenter l'école avant l'âge de 6 ans et encore on observe alors une adaptation "pas bonne du tout!"

Son père est maçon, d'origine portugaise, sa mère vit avec foyer, d'origine française. Il a une grande sœur de 17 ans, un grand frère de 13 ans et une petite sœur de 5 ans 1/2. Il garde

T.S.V.P.



néanmoins un excellent souvenir de sa première séparation d'avec son milieu familial : l'a vu peindre durant 10 jours en classe de mer.

Il n'aimerait pas jouer avec des copains mais préférerait aller "donner un coup de main à la ferme des voisins" lui-même dit qu'il n'aime pas jouer avec ceux qui "font des bêtises dans le village". Il souhaite devenir mason ou paysan, aime le grand air et son père voudrait qu'il apprenne un métier à 14a.

A l'écrit ses cahiers sont mal tenus, ses affaires sont en grand désordre et il apparaît que l'écrit lui pose surtout des difficultés. A une épreuve de QCM il manifesta un niveau moyen de CM2 en français et un niveau moyen ~~de~~ ^{de} CM1 en math. Son niveau de lecture (fin CE1 début CE2) lui conférant une certaine lenteur dans ce type d'activité.

Son efficacité intellectuelle mesurée au WISC-R donne un niveau d'ensemble normal faible avec une différence significative entre le niveau verbal normal et le niveau des performances normal faible. L'étude du profil montre des difficultés particulières à l'analyse et la synthèse des éléments ordonnés de l'espace plan ce qui induit probablement une certaine lenteur dans la manipulation des symboles numériques et les difficultés observées à l'écrit (lecture et orthographe). Même si ce type de difficultés peut avoir pour origine une angoisse d'abandon précoce, manifeste encore lors de la scolarisation tardive, coïncidant à peu près avec la naissance de la petite sœur, il semble bien qu'un projet d'internat pour ^{soit possible, voire souhaitable,} pour l'année scolaire 95-96. Il y trouverait des règles socialisantes de vie en groupe, ainsi que des habitudes concernant l'hygiène corporelle ; ~~et~~ des activités de loisir capables d'envier ses possibilités créatrices peu stimulées actuellement. Dans la mesure où il maintiendra son projet de devenir mason, c'est l'ÉREA de Briande qui offrirait toutes ces possibilités. Son admission en 6^e de collège paraît déjà compromise et une admission en SEGRA à l'institut de Jels lui permettrait d'envisager un projet dans l'agriculture.

orientation ses	sexe	Sig.	Code_QI	N° de dossier	QIT	QI P	Qiv	Rap QIP-QUIV	TP	TP2	TP3	TS	TS1	TS2	T lec	Entretien
Brives	G	4	C	1	75	76	79	-3	00			01		01		01
Brives	F	1	Nc	2				0	00			01		01		01
Brives	F	1	B	3	68	77	66	11	00			00				
Brives	G	1	C	4	72	75	75	0	00			00				
Brives	F	1	D	5	78	95	67	28	00							
Brives	G	3	C	6	73	75	78	-3	00			01		02		06
Brives	F	1	G	7	97	102	93	9	01			02				
Brives	F	4	G	8	81	96	88	8	01			01	02	02		06
Brives	F	1	D	9	78	80	80	0	01			00		02		
Brives	G	5	A	10	60	64	64	0	00			01		01		01
Brives	G	5	G	11	90	99	84	15	01			01	02	02		06
Brives	G	1	F	12	85	84	86	-4	00			00		00		
Brives	G	1	C	13	70	70	75	-5	00			03				
Brives	G	2	A	14	60	64	64	0	00							
Brives	F	1	E	15	81	89	78	11	00			01		02		02
Brives	F	1	G	16	90	92	90	2	00			03				01
Brives	G	1	E	17	81	85	81	4	00			02		01		01
Chambon	F	4	B	18	68	73	69	4	00			00				06
Chambon	F	5	A	19	64	65	70	-5	02	03		00				06
Chambon	G	7	E	20	82	75	92	-17	04							06
Chambon	F	2	F	21	88	87	92	-5	00							06
Chambon	F	4	D	22	78	85	75	10	03	02		01		02		04
Chambon	G	1	G	23	92	93	83	10	00			03		01		
Chambon	F	1	Nc	24				0	02	01	03	03				
Chambon	G	1	B	25	65	57	67	-10	02			03				06
Chambon	G	1	D	26	76			0	01	02	03	03				
Chambon	G	7	G	27	92	94	92	2	04							04
Chambon	F	4	B	28	65	66	70	-4	04							06
Vals	G	2	D	29	81	91	75	16	00			01		03		03
Vals	G	5	C	30	74	83	72	11	00							03
Vals	G	1	B	31	65	48	86	-38	00			04				
Vals	G	2	D	32	77	89	70	19	00							
Vals	G	7	E	33	81	88	78	10	00			01		01	03	
Vals	G	3	F	34	86	81	94	-13	00							
Vals	G	1	E	35	81	87	79	8	00			01		01		03
Vals	G	4	B	36	65	61	75	-14	01			03				03
Vals	G	1	G	37	92	96	90	6	00			02		01		01
Vals	G	2	E	38	81	96	87	9	00							03
Vals	G	1	G	39	91	98	87	11	00			01		03		03
Vals	G	1	C	40	72	64	85	-21	00			01		01	03	02
Vals	G	4	G	41	90			0	05							01
Yssingeaux	G	2	E	42	86	92	82	10	00			03				06
Yssingeaux	G	3	D	43	83	87	82	5	01	03		03				06
Yssingeaux	F	1	A	44	63	70	64	6	01	03		03				06
Yssingeaux	F	5	B	45	69	89	57	32	05							06
Yssingeaux	G	4	C	46	73	84	99	15	05	05						06
Yssingeaux	G	6	D	47	79	89	74	15	01			01				04
Yssingeaux	G	3	D	48	78	79	81	-2	01			01		01		06
Yssingeaux	G	1	D	49	77	84	76	8	01	03		01				06
Yssingeaux	F	1	E	50	81	79	81	-2	00							
Yssingeaux	F	6	D	51	75	77	78	-1	01			01				06
Yssingeaux	F	7	C	52	70	68	76	-8	01			01				06
Yssingeaux	F	1	C	53	73	68	84	-16	00					04		03
Yssingeaux	G	6	E	54	82	95	74	21	04	05	05					06

Dossiers psychologiques

Tableau de récolement des tests utilisés

	QIT	QIP	QIV
Moy st.	74,889	75,204	72,519
Moy harm	76,646	79,143	77,295
Ec moyen	7,595	10,242	7,213
Ec type	9,256	12,232	8,808

TP = Test projectif	
code	libelle
01	Test de D10
02	Test du Bonhomme
03	Dessin de famille
04	Rorschach
05	Divers

T lec = Test de lectures	
Code	libelle
01	L'alouette
02	La Pipe et le Rat
03	Jeannot et Georges
04	Autres

TS= Test scolaire	
Code	libelle
01	Test de Bourdier
02	ESQ 64
03	Tests divers
04	Batterie élémentaire

Les codes renvoient à un type de test

Exemple d'analyse des données psychologiques

Analyse des dossiers psychologiques

	QIP	QIV	QIT
QI<65	6	4	4
65=<QI<70	4	4	7
70=<QI<75	3	6	9
75=<QI<80	8	13	11
80=<QI<85	6	9	9
85=<QI<90	10	6	3
90=<QI<100	12	7	9

QIT/QIV	Kh ² = 2.75 6 degrés de liberté . p = 0.83972582
QIT/QIP	Kh ² = 9.41 6 degrés de liberté p = 0.15185593

t entre les QI perf et verbaux

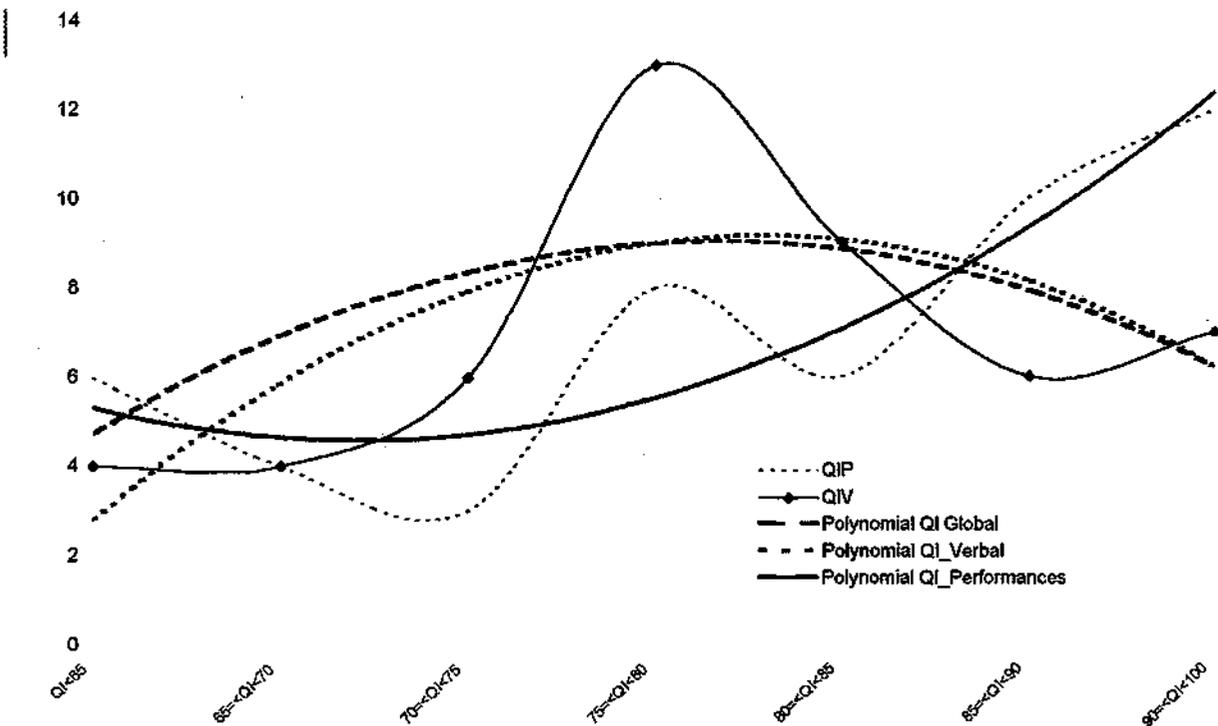
Valeur absolue var QI	F	G
38		1
32	1	
28	1	
21		2
19		1
17		1
16	1	1
15		3
14		1
13		1
11	2	2
10	1	4

6 17 43%
0,30 0,50

Qiv	Ce1	Ce2	Cm1
74	2		
72	1		
70	2	1	
69		2	
67	1		1
66		1	
64	1	2	
57	1		

QI P	Ce1	Ce2	Cm1
73		1	
70		1	1
68		1	1
66	1		
65	1		
64	1	2	
61	1		
57	1		
48			1

Analyse polynomiale



Analyse des dossiers psychologiques

QIP

libelle	QIP	QIV
QI<65	6	4
65=<QI<70	4	4
70=<QI<75	3	6
75=<QI<80	8	13
80=<QI<85	6	9
85=<QI<90	10	6
90=<QI<100	12	7

libelle	Total	Etr	Fr	Tzig
QI<65	6	2	4	
65=<QI<70	4	1	3	
70=<QI<75	3	2	1	
75=<QI<80	8	3	5	
80=<QI<85	6	3	3	
85=<QI<90	10	4	5	1
90=<QI<100	12	2	10	

Kh² = 4.22
p = 0.64691649

QIP	Total	F	G
QI<65	6		6
65=<QI<70	4	4	
70=<QI<75	3	2	1
75=<QI<80	8	3	5
80=<QI<85	6	1	5
85=<QI<90	10	4	6
90=<QI<100	12	3	9

Kh² = 13.58

p = 0.03468550 <-

QIV	Total	F	G
QI<65	4	2	2
65=<QI<70	4	2	2
70=<QI<75	6	2	4
75=<QI<80	13	4	9
80=<QI<85	9	3	6
85=<QI<90	6	1	5
90=<QI<100	7	3	4

Kh² = 1.99

p = 0.92022022

libelle	Total	Non spé	Spéci
QI<65	6	4	2
65=<QI<70	4	2	2
70=<QI<75	3	3	
75=<QI<80	8	4	4
80=<QI<85	6	4	2
85=<QI<90	10	7	3
90=<QI<100	12	7	5

Kh² = 3.03

p = 0.80494185

libelle	Total	Non spé	Spéci
QI<65	4	2	2
65=<QI<70	4	3	1
70=<QI<75	6	2	4
75=<QI<80	13	8	5
80=<QI<85	9	7	2
85=<QI<90	6	4	2
90=<QI<100	7	5	2

QIP	Total	Coll	Etém
QI<65	6	1	5
65=<QI<70	4	1	3
70=<QI<75	3		3
75=<QI<80	8	3	5
80=<QI<85	6	1	5
85=<QI<90	10	1	9
90=<QI<100	12	1	11

QIV	Total	Coll	Etém
QI<65	4	1	3
65=<QI<70	4	1	3
70=<QI<75	6	1	5
75=<QI<80	13	1	12
80=<QI<85	9	3	6
85=<QI<90	6	1	5
90=<QI<100	7		7

QIP	Total	?	ce1	ce2	cm1	cm2
QI<65	6		3	2	1	
65=<QI<70	4		2	1	1	
70=<QI<75	3			2	1	
75=<QI<80	8			7	1	
80=<QI<85	6		1	3	1	1
85=<QI<90	10		5	4	1	
90=<QI<100	12	1	2	2	6	1

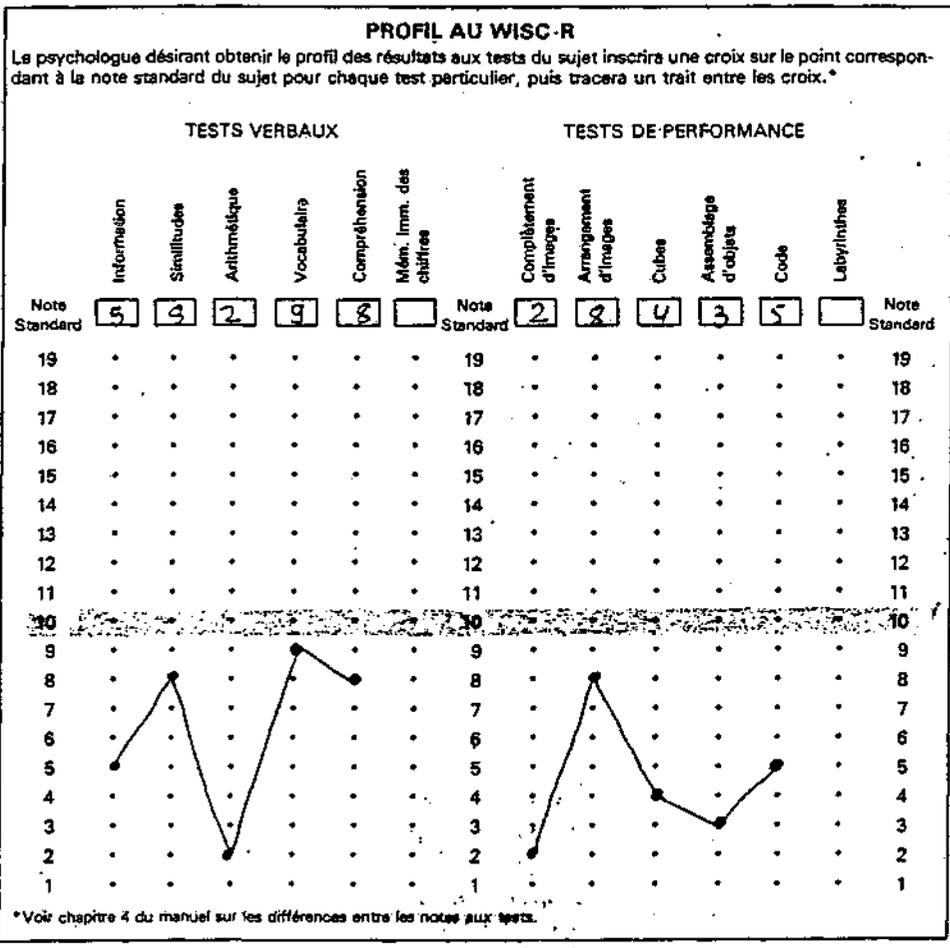
QIV	Total	?	ce1	ce2	cm1	cm2
QI<65	4		2	2		
65=<QI<70	4		1	3		
70=<QI<75	6		5	1		
75=<QI<80	13		3	8	2	
80=<QI<85	9	1	2	1	4	1
85=<QI<90	6			1	4	1
90=<QI<100	7			5	2	

CE1	Kh ² = 18.63 6 degrés de liberté p = 0.00483758
CE2	Kh ² = 4.33 6 degrés de liberté p = 0.63191557
CM1	Kh ² = 8.93 6 degrés de liberté p = 0.17736222

WISC-R FEUILLE DE NOTATION

Echelle d'Intelligence de Wechsler
pour Enfants - Forme Révisée

NOM _____ AGE _____
 PRÉNOM _____ SEXE F
 ADRESSE _____
 ECOLE _____ CLASSE 1er/1e
 ENVOYÉ PAR _____
 EXAMINÉ PAR _____ LIEU _____



OBSERVATIONS

Année	Mois	Jour
Date de l'examen	<u>11</u>	<u>6</u>
Date de naissance	<u>7</u>	<u>21</u>
Age	<u>11</u>	<u>4</u>

	Note Brute	Note Standard
TESTS VERBAUX		
Information	<u>9</u>	<u>5</u>
Similitudes	<u>11</u>	<u>8</u>
Arithmétique	<u>7</u>	<u>2</u>
Vocabulaire	<u>27</u>	<u>9</u>
Compréhension	<u>17</u>	<u>8</u>
(Mém. imm. des chiffres)	()	()
Note Verbale		<u>32</u>
TESTS DE PERFORMANCE		
Compl. d'images	<u>12</u>	<u>2</u>
Arrang. d'images	<u>22</u>	<u>8</u>
Cubes	<u>14</u>	<u>4</u>
Assemblage d'objets	<u>14</u>	<u>3</u>
Code	<u>34</u>	<u>5</u>
(Labyrinthes)	()	()
Note de Performance		<u>22</u>

	Note Standard	Q.I.
Note Verbale	<u>32</u>	<u>78</u>
Note de Performance	<u>22</u>	<u>61</u>
Note d'Echelle Totale	<u>54</u>	<u>66</u>

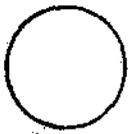
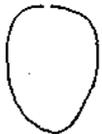
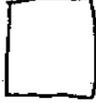
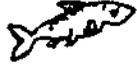
* Estimée si 4 tests passés

Le test de développement de Maxime PRUDHOMMEAU

Ecole : _____

Nom : _____ Age : _____

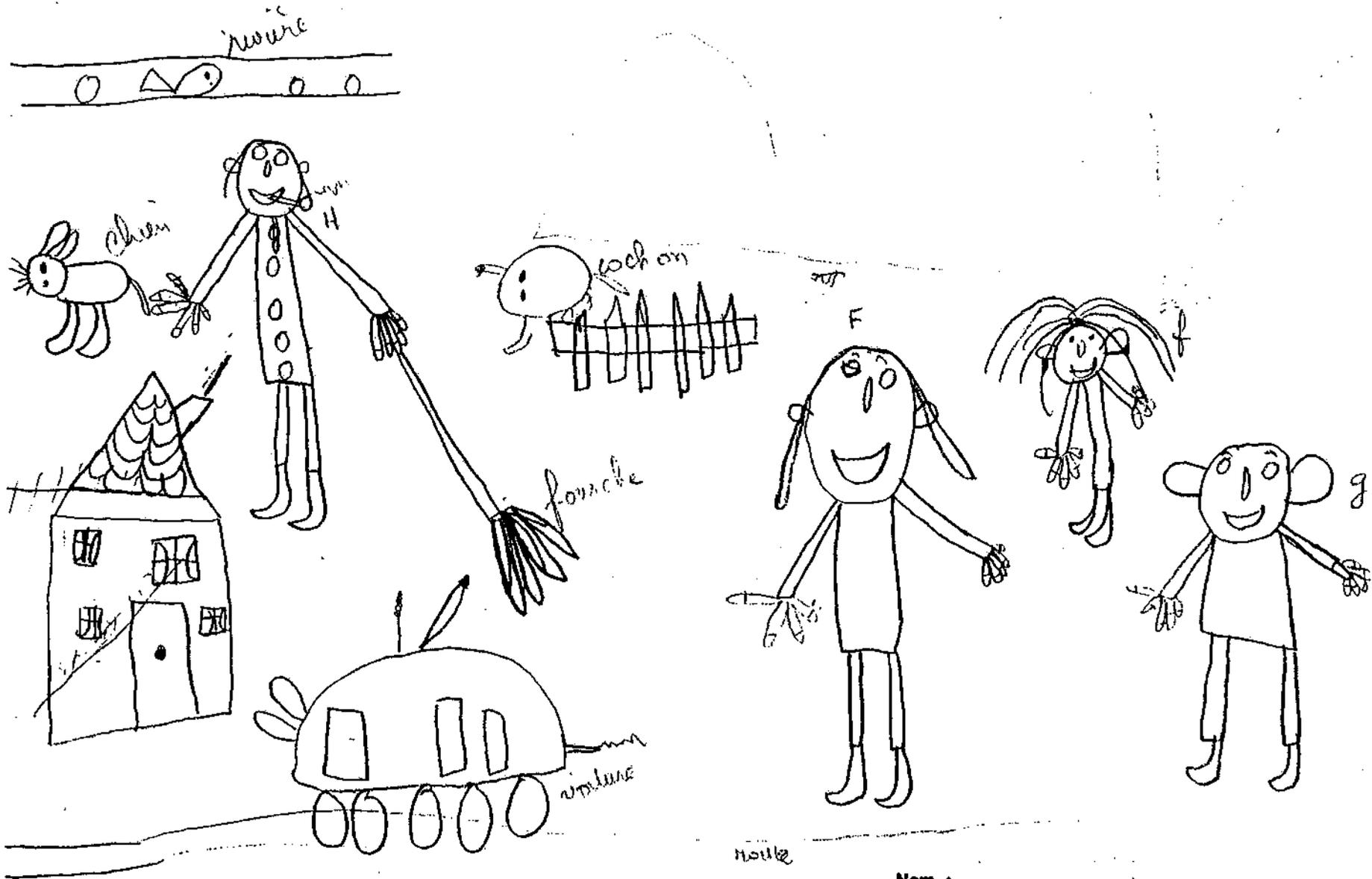
Date : _____

Ref: DP15.0 © 1977 - Pierre DUFOR - La Roche-Ollainville - 91290 ARPAJON

DESSINEZ UN PAYSAGE AVEC

un homme, une route, une femme, des montagnes, un garçon, une maison, une fille, une rivière, un animal, une auto



Exemple de test projectif : le D-10 de Jean LE MEN

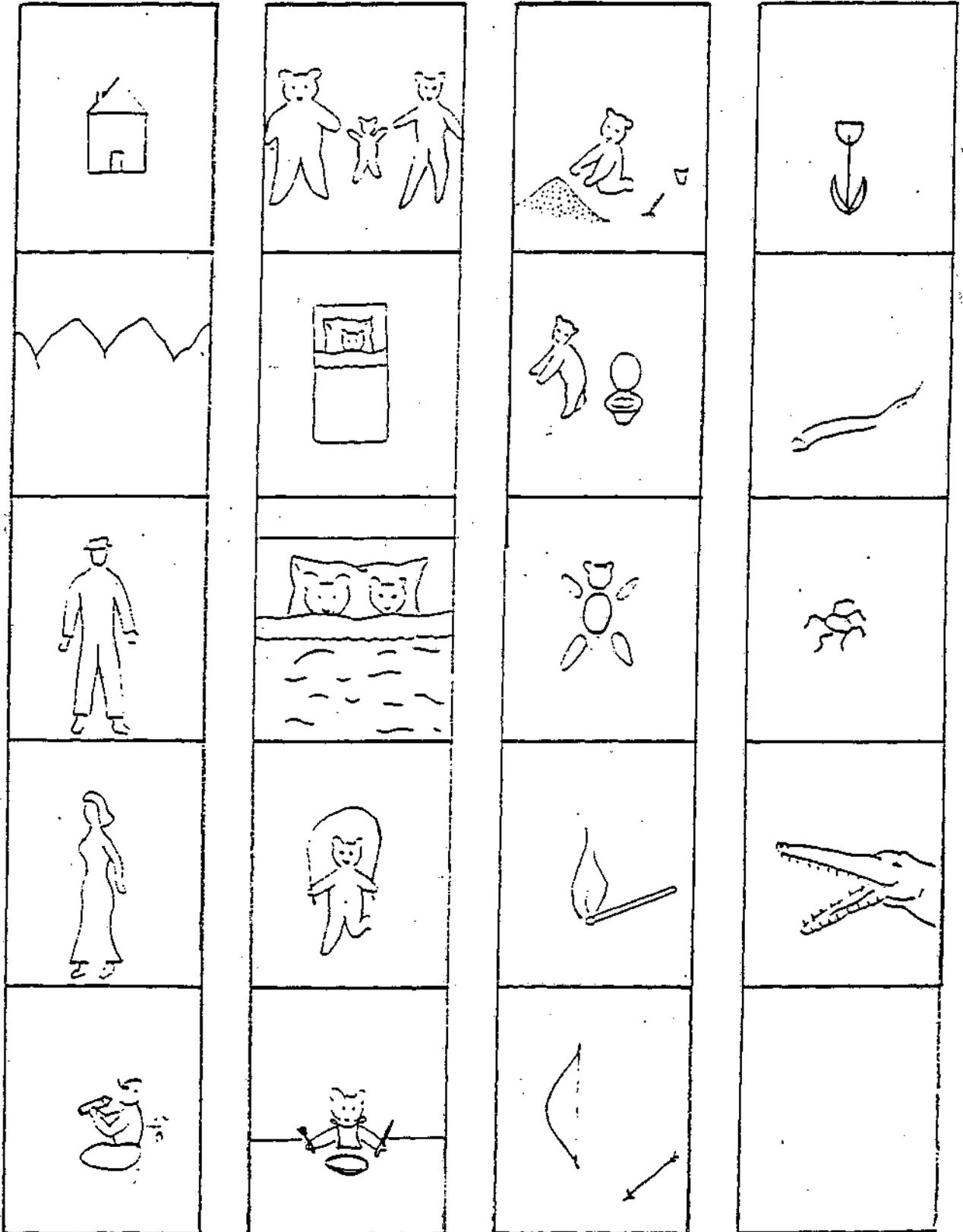
Nom :

Exemple de test projectif : le D 19

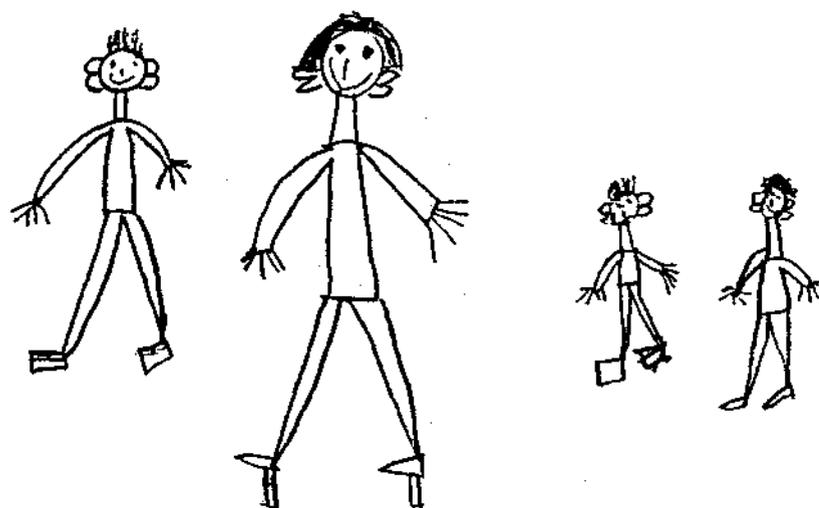
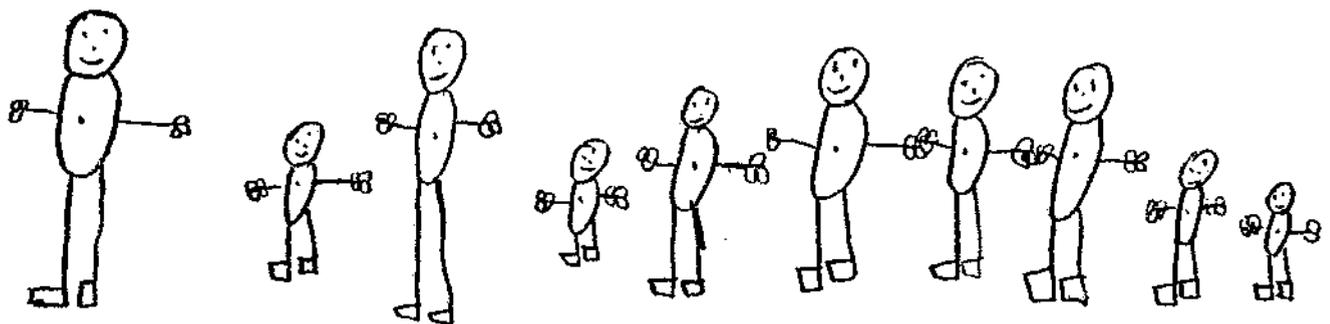
âge : _____

D 19

école : _____ date : _____ adresse : _____



Exemple de test projectif : le dessin de famille (Gilles et Eric)



Exemple de test projectif : le Thématic Aperception Test (planches 1 et 2)

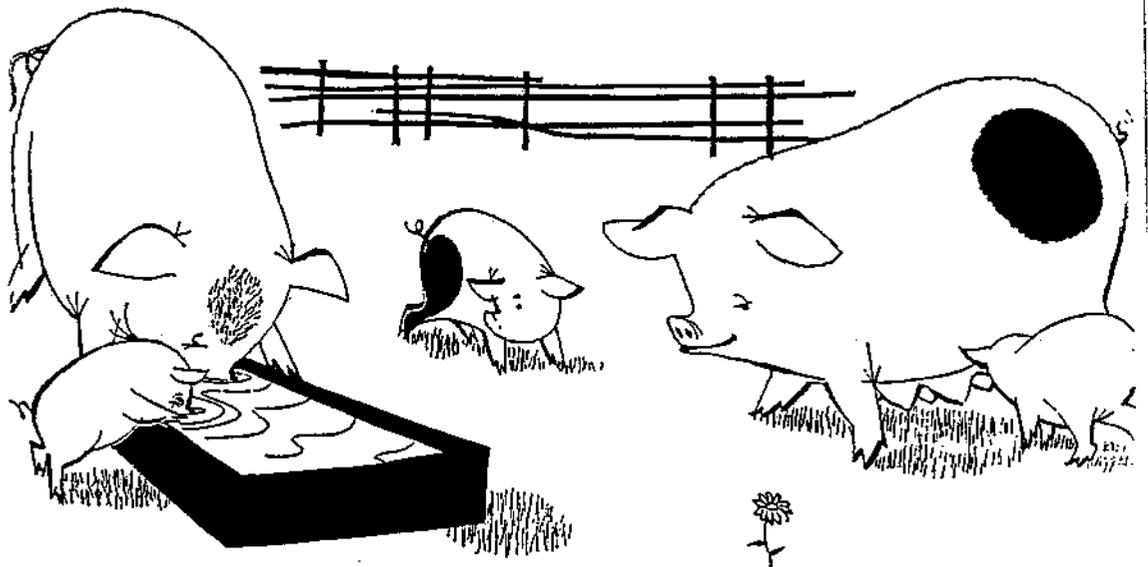


les aventures de

PATTE NOIRE



DESSINS DE PAUL DAUCE



Protocole d'examen du TEST DU BONHOMME de Fl. Goodenough

Nom et prénom du sujet : _____
 Age : 11 ans 4 mois.

Date de l'examen : 1995
 Ecole fréquentée : _____

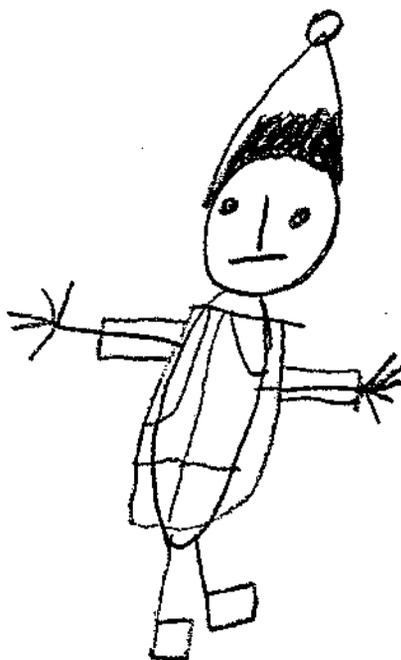
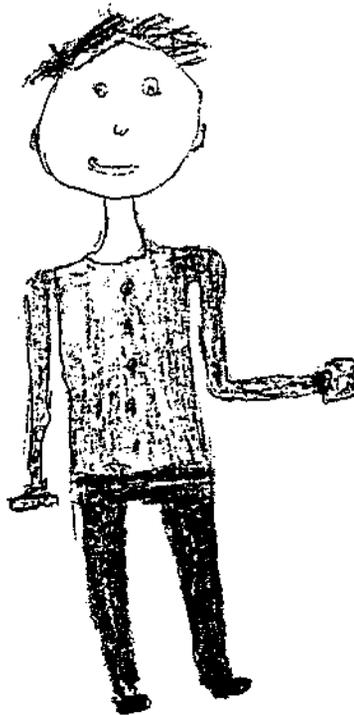
I. Cotation

Catégorie A		/1	
Catégorie B	Points	Catégorie B	
1. Tête présente.....	1	27. Main distincte des doigts et bras.....	
2. Jambes présentes.....	1	28. Jointure des bras.....	
3. Bras présents.....	1	29. Jointure des jambes.....	
4. Tronc présent.....	1	30. Proportion de la tête.....	
5. Haut, tronc sup. à la largeur.....	1	31. Proportion des bras.....	
6. Epaules nettement indiquées.....	1	32. Proportion des jambes.....	
7. Bras et jambes attach. pt. qlcq. tronc.	1	33. Proportion des pieds.....	
8. Bras et jamb. attach. bon endr. tronc.		34. Double dimens. des bras et jambes....	
9. Cou présent.....		35. Présence du talon.....	
10. Contour du cou.....		36. Coordination du contour général.....	
11. Yeux présents.....	1	37. Coordination des articulations.....	
12. Nez présent.....	1	38. Coordination de la tête.....	
13. Bouche présente.....		39. Coordination du tronc.....	
14. Nez et bouche représ. en 2 dimensions		40. Coordin. des bras et des jambes.....	
15. Narines présentes.....		41. Coordin. des parties de la tête.....	
16. Cheveux présents.....		42. Présence des oreilles.....	
17. Cheveux bien placés.....		43. Proportion des oreilles.....	
18. Vêtements présents.....		44. Détails des yeux.....	1
19. Deux parties vêtement présentes.....		45. Présence de la pupille.....	
20. Dessin complet du vêtement.....		46. Proportion de l'oeil.....	
21. Quatre art. vestiment. bien marqués..		47. Regard.....	
22. Costume complet.....		48. Présence du menton et du front.....	
23. Doigts présents.....	1	49. Relief du menton.....	1
24. Nombre correct de doigts.....		50. Profil.....	
25. Détails corrects des doigts.....		51. Silhouette.....	
26. Opposition du pouce.....		Total	/51

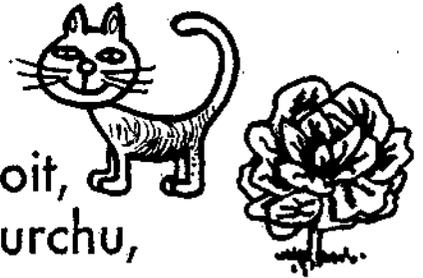
Ages	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Points	2	6	10	14	18	22	26	30	34	38	42

Exemple de test projectif : le dessin du bonhomme (protocole d'évaluation)

Exemple de test projectif : le dessin du bonhomme (Eric et Gilles)



L'alouette.



Sous la mousse ou sur le toit,
dans les haies vives ou le chêne fourchu,
le printemps a mis ses nids.
Le printemps a nids au bois.



Annie amie, du renouveau, c'est le doux temps.
Amie Annie, au bois joli gamine le pinson.
Dans les buis, gîte une biche, au bois chantant.
Annie, Annie! au doigt joli, une églantine laisse du sang :
au bout du temps des féeries viendra l'ennui.



L'alouette fait ses jeux; alouette fait un nœud avec un rien de paille.
L'hirondeau piaille sous la pente des bardeaux et, vif et gai, le geai
sur l'écaille argentée du bouleau, promène un brin d'osier.
Au verger, dans le soleil matinal, goutte une pompe dégelée.
On voit un bec luisant qui trille éperdument des notes claires
et, dans les pampres d'or que suspend la grille antique,
on surprend des rixes de moineaux.
Au potager s'alignent les cordeaux; l'if est triste. à l'horizon
et lourd et lent l'envol des corbeaux.



Un lac étire ses calmes rives et, quand le soir descend,
le miroir de ses eaux reflète les poisons des brignoles perfides.
Et, quand descend le soir, quand joue la pourpre du couchant,
le ciel rougit ses eaux..
Dans la moire de l'eau danse l'ombre d'un écueil.
Tout est cris! Tout est bruits!



Une amarre est décochée... une barque est arrimée... des matelots
jettent leurs cassettes sur le rivage...

Tout est cris! Tout est bruits!
Au clair de la lune mon ami Pierrot...

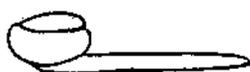
Au clair de lune mon amie annie...



o u e i a

le la les un dans des do ti pu mi

Exemple de test de lecture : « la pipe et le rat » de Pierre LEFAVRAIS



	nombre de syllabes	nombre de lettres
La pipe - le rat - la moto - le pou - la mule - un pot	6	
le lama - un âne - la rue - le cou - la cane - un tapis	12	
une poule - le loup - la boue - la route - le boa - la roue	18	
un rôti - une souris - une taupe - la lune - un navire - un lapin	24	
une oie - le matin - une timbale - un mouton - un rond - un poisson	30	
la rampe - le tigre - le marin - la vitre - la brebis - la truite	36	
le livre - une prune - un crabe - du sucre - une fourmi - un poulet	42	
un bouchon - un chat - une vache - une niche - un chiffon - un poussin	48	
une chanson - le dîner - la mouche - le cochon - la bouche - la biche	54	
la glue - la cloche - la girafe - le singe - la cage - le pigeon	60	
le canard - le renard - un nuage - la tortue - la bougie - une corde	66	
un ver - un cheval - la porte - la ferme - le veau - le lard	72	
un poireau - un corbeau - un préau - un bœuf - le roseau - un lézard	78	
une règle - un agneau - le facteur - une fleur - une araignée - la baleine	84	
le lion - le camion - une limace - un cerceau - un chien - un garçon	90	
une coquille - un papillon - une grenouille - un écureuil - le tailleur - un cigare	96	
le hibou - le travail - une abeille - du bouillon - l'hippopotame - la feuille	102	
la bouteille - un hanneton - un hérisson - un crayon - l'éléphant - les voyages	108	
le sport - le crapaud - la limace - un rayon - le rhinocéros - la statue	114	
une sauterelle - le téléphone - une galette - des crevettes - un croc - un escargot	120	
un geai - un épicéa - une tourterelle - un pigeon - la récitation - l'addition	126	
l'hirondelle - le fourmilier - une galette - une benne - un renne - la bicyclette	132	
un perroquet - le cygne - la terre - l'album - l'ours - le wagon	138	
une sphère - un pingouin - un poney - un lynx - des coings - un treuil	144	
un caïman - le réveil - un faon - un paon - les yeux - un tuyau	150	
un marsouin - un phoque - le poing - un crayon - une chèvre - un exercice	156	
TOTAL		

ÉPREUVE DE LECTURE " JEANNOT ET GEORGES "

FEUILLE DE NOTATION - FORME A

NOM : Date de l'examen :
Prénom : Date de naissance :
Classe : Sexe : Age :

RÉSULTATS

Temps de lecture, note : Rang dans le groupe :
Incorrections, note : Rang :
Compréhension, note : Rang :

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Jeannot emporte dans son sac les plus beaux fruits de la saison : une poire juteuse à plaisir, quelques prunes fraîches et mauves; un croûton de pain et deux ou trois morceaux de sucre formeront son repas. Il va à la pêche et déjà il voit les jolis poissons argentés, moirés, gris ou roses, tachés, luisants.

Il décroche la barque qui, bientôt, trouble les flots d'un sillage lent. Le village disparaît après quelques coups de rame.

BAT-ELEM B

Tests de niveau scolaire pour les élèves des cours préparatoires et élémentaires (1^{re} et 2^e A.)

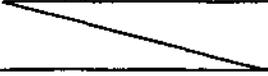
NOM et Prénom :

Date de Naissance : Date de l'Examen : A.R. =

Localité : Ecole : Cours suivi :

RÉCAPITULATION DES RÉSULTATS												
Population de référence - COURS : NIVEAU : ou AGE :												
MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT		SCORES	ECHELLE EN 7 GROUPES NORMALISÉS ET QUARTILAGE									
			7	6	5	4	3	2	1			
LECTURE	Nombre d'éléments lus											
	Mesure de l'aisance											
MATHÉM.	Nbre de points (T ₁ + T ₂ + T ₃)											
ORTHOGR.	Nombre total de points											
Echelle des notes pour le calcul de l'indice LE/M			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Q ₃		m			Q ₁		
NIVEAUX ATTEINTS						OBSERVATIONS						
Lecture	Décodage											
	Aisance											
Mathématiques												
Orthographe												
Indice Langue écrite/Math.												

TEST DE LECTURE			
<p>1 - i - o - u - é - bi - ra - né - ou - oi - fin - car - seu - chou - blon - ver - grau - millet - rail - poin - yon</p> <p>2 - bébé a vu mimi le petit chat. mimi est à côté de la porte. il joue avec la souris, il miaule et montre ses dents blanches, son œil pétille. papa ouvre la porte. hop! la souris coquine s'est enfuie.</p> <p>3 - Pauvre chaton! Voyez-le : vexé il tourne en rond dans la cuisine à la recherche de souricette. Puis il frotte son doux flanc au pied d'une chaise basse. Bébé l'appelle : "Viens mignon petit-gris". Minet s'approche en ronronnant. Bébé caresse son poil soyeux.</p>	1 ^{re} lecture		
	Nbre élém. lus		
	2 ^e lecture		Temps parag. 2 + 3
		Totaux	N (él.) : T (s) : n (f) :
		Indice d'aisance - T + (5 × n) :	

TEST DE MATHÉMATIQUES (complément de la page 7)			
	La longueur de cette barre est		cm
	Le chemin A-B mesure		cm
			B
			T ₃
			Pts

TEST D'ACQUISITIONS SCOLAIRES CE 2 - CM 1

MATHÉMATIQUES

(RÉVISION 1982)

NOM _____ PRÉNOM _____ Garçon
(Fais une croix dans la case garçon ou fille) Fille

ÉCOLE _____ Classe _____
(Nom et adresse)

Date de l'examen _____
 Date de naissance _____
 Age _____

N'écris rien ici

TOTAL		TEMPS
Note	Classe	

N'OUVREZ PAS CE CAHIER AVANT LE SIGNAL

INSTRUCTIONS

Vous allez faire des exercices de Mathématiques qui ressemblent à ceux que vous faites tous les jours en classe. Mais aujourd'hui, vous n'aurez rien à écrire. Après chaque question, on a préparé trois réponses, mais une seule est la réponse exacte. Vous devez faire une croix à côté de la bonne réponse.

Voici deux exemples qui montrent comment il faut répondre :

<p style="text-align: right;">$50 ? 25$</p> <p>A la place du ?, quel signe :</p> <p>On a fait une croix à côté de $>$</p>	<p style="text-align: right;">$=$ <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">$>$ <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">$<$ <input type="checkbox"/></p>
<p>2. $245 = 200 + ? + 5$</p> <p>On a fait une croix à côté de 40.</p>	<p style="text-align: right;">4 <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">40 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">400 <input type="checkbox"/></p>

Quand je le dirai, vous tournerez la page et vous commencerez. Vous ferez toutes les pages, jusqu'au bout du cahier, sans vous arrêter.

Rappelez-vous : il n'y a qu'une seule réponse exacte à chaque question. Donc, vous devez faire une seule croix. Si vous ne comprenez vraiment pas une question, levez la main.

Et quand vous aurez fini, levez la main.

ÉDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE
 48, avenue Victor-Hugo, 75783 PARIS CEDEX 16

Copyright 1982 by Ed. du C.P.A. — Tous droits réservés — Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1982 — Ed. n° 657 — Imp. n° 803

Schéma de la structuration psychique (selon Jean BERGERET)

